

Financer l'accès à l'eau et à l'assainissement en Méditerranée

Les financements innovants : solution ou illusion ?

CAROLINE ORJEBIN-YOUSFAOUI
CHEF DE PROJET, IPEMED

Juin 2014



IPEMED

- INSTITUT DE PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE DU MONDE MÉDITERRANÉEN -



TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	5
SYNTHÈSE	6
L'eau est un bien commun menacé en Méditerranée	6
La gestion de l'eau est stratégique pour l'avenir des PSEM	7
La gestion de l'eau nécessite un changement de paradigme dans la région	8
Conclusion	10
RÉSUMÉ	11
INTRODUCTION	13
LES ENJEUX DE L'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT EN MÉDITERRANÉE	16
Des ressources en eau douce limitées	16
Une consommation d'eau croissante	17
Un enjeu de société et de santé publique	19
Des usages de l'eau conflictuels	21
L'agriculture, premier poste de consommation	22
Des stratégies nationales qui ont privilégié l'accroissement de l'offre à la gestion de la demande.....	25
LES ENJEUX FINANCIERS DE L'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT.....	28
Les bénéfices de l'investissement dans le secteur de l'accès à l'eau et à l'assainissement	28
Des ressources complémentaires à développer : les financements innovants.....	44
Les Mécanismes de Financement Innovants servant à lever de nouvelles ressources publiques	46
CONCLUSION	60
La nécessité d'une meilleure gouvernance de l'eau en Méditerranée	60
BIBLIOGRAPHIE.....	62
ANNEXE 1. Synthèse des financements innovants proposés	64
ANNEXE 2. Exemples de financements innovants développés en Europe et dans le monde.....	65



REMERCIEMENTS

L'auteur remercie vivement :

M. Philippe Douste-Blazy, Secrétaire Général Adjoint des Nations unies en charge des Financements Innovants pour le Développement et Président d'UNITAID pour ses conseils, son soutien et sa disponibilité dans le cadre de la finalisation de ce rapport,

M. Mehdi Lahlou, professeur d'économie à l'INSEA de Rabat et M. Youssef Courbage, démographe et membre du Comité scientifique d'IPEMED pour leur relecture attentive et leurs commentaires avisés,

M. Georges Corm, économiste, ancien Ministre libanais et membre du Comité d'Orientation Politique d'IPEMED pour ses conseils dans la rédaction de ce rapport,

M. Bernard Guirkingier, Conseiller du Président de Suez Environnement, pour son soutien tout au long de l'élaboration de ce rapport.

Sont également vivement remerciés les participants au comité de parrainage du rapport pour leurs recommandations et leur soutien dans la valorisation de ce rapport.



SYNTHÈSE

L'eau est un bien commun menacé en Méditerranée

Un bien rare

Les Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) sont caractérisés par une situation de stress hydrique structurelle. L'Afrique du Nord ne totalise que 0,1% des ressources mondiales d'eau naturelle renouvelable et le Moyen-Orient 1,1% pour une population globale de 280 millions d'habitants soit environ 4 % de la population mondiale. La région héberge près de 60% de la population mondiale faiblement pourvue en eau¹, c'est-à-dire dotée de moins de 1000 m³ d'eau/habitant/an.

Une ressource naturelle qui doit faire face à des pressions anthropiques croissantes et aux impacts du changement climatique

L'indice régional de changement climatique de la région méditerranéenne est avec celui du Nord-Est de l'Europe le plus élevé au monde selon le Groupement International des Experts sur le Changement climatique (GIEC). Des hausses de température de 2 à 4°C ainsi qu'une baisse de la pluviométrie de 4 à 30% sont prévues dans la région. A l'horizon 2050, une diminution significative des ressources en eau est prévue. Les bassins du Maroc, de l'Algérie, du Proche-Orient et du Sud de l'Espagne seraient les plus touchés, avec une diminution de plus de moitié des ressources en eau, selon le scénario le plus pessimiste.

La croissance démographique et urbaine des PSEM devrait également accentuer les pressions sur les ressources en eau. En considérant les projections des Nations unies, la population des PSEM pourrait atteindre plus de 360 millions en 2030 contre 280 millions actuellement. Le taux d'urbanisation est en nette augmentation. Les 2/3 des Méditerranéens sont urbains et plus des 3/4 devraient l'être en 2030. La consommation d'eau devrait ainsi augmenter de 170 km³ à 228 km³ d'ici 2025 dans les PSEM.

1 - Source : Plan Bleu



La gestion de l'eau est stratégique pour l'avenir des PSEM

Les défis à relever sont nombreux...

Les défis liés à l'eau concernent en Méditerranée :

- l'amélioration de l'accès à l'eau potable et de sa qualité ;
- la collecte et le traitement des eaux usées (domestiques et industrielles) ;
- la lutte contre les pollutions diffuses ;
- l'adaptation de la gestion des ressources en eau aux impacts du changement climatique.

Les taux de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement sont plutôt satisfaisants dans la région. 83% de la population des pays méditerranéens avait un accès durable à une source d'eau améliorée en 2010². Cependant 20 millions de Méditerranéens n'avaient toujours pas accès à l'eau potable en 2009, notamment dans les zones rurales des PSEM³.

Les questions d'assainissement et de traitement des eaux usées sont urgentes compte tenu de la littoralisation des populations et du développement de l'urbanisation informelle dans les grandes villes. On estime que 60 à 80 % des habitants de la rive Sud, soit ne sont pas reliés à des réseaux d'assainissement, soit sont desservis par des systèmes d'épuration incomplets ou au fonctionnement intermittent.⁴

... et le coût de leur traitement élevé.

Peu de PSEM ont mis en place des systèmes de suivi et de gestion des investissements et dépenses consacrés à l'eau potable, à l'assainissement et à la sensibilisation à l'hygiène, ce qui rend la quantification des besoins en investissement de ce secteur très difficile.

Les besoins en termes de financement de l'accès à l'eau et à l'assainissement sont de plusieurs types :

- construction d'infrastructures nouvelles et extension des réseaux : l'OMS⁵ estime les dépenses nécessaires dans la région méditerranéenne⁶ pour augmenter la couverture en eau et assainissement de façon à atteindre les OMD (hors coûts de programmation) sur la période 2005-2014 à 9,8 milliards US dollars par an ;

2 - La part de la population ayant accès à une source d'eau améliorée est ainsi passée de 87 à 92% en Afrique du Nord entre 1990 et 2010 et de 68 à 92% en Asie de l'Est sur la même période, selon l'Onu

3 - « Suivi de la stratégie méditerranéenne de développement durable, Actualisation 2013 », 2013, Plan Bleu

4 - Rapport de M. Roland COURTEAU, fait au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques du Sénat, 21 juin 2011

5 - "Regional and global costs of attaining the water supply and sanitation target of the Millennium Development goals", 2008, OMS

6 - Définition selon sa classification: (hors Algérie) Bahreïn, Chypre, Iran, Jordanie, Koweït, Liban, Lybie, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Syrie, Tunisie, Émirats Arabes Unis, Afghanistan, Djibouti, Égypte, Iraq, Maroc, Pakistan, Somalie, Soudan, Yémen



- dépenses de fonctionnement liées à l'entretien, la réparation, la mise à niveau et l'exploitation des infrastructures existantes : les dépenses annuelles nécessaires à l'atteinte de la cible des OMD dans la Région (hors Algérie), comprenant la maintenance des infrastructures existantes et l'extension des réseaux existants compte tenu de l'augmentation de la population⁷ sont estimées par l'OMS à 3,9 milliards US dollars par an pour l'accès à l'eau potable et à 2,74 milliards US dollars par an pour l'accès à l'assainissement, sur la période 2005-2014 ;
- renforcement des capacités institutionnelles.

... mais leurs bénéfices socio-économiques sont plus que significatifs en cas de succès

Relever ces défis entraînerait d'importants effets bénéfiques sur le niveau d'éducation, notamment des filles, la santé et l'hygiène publiques, sachant qu'entre 1 et 5 % des décès sont imputables dans la région à des services insuffisants ou inadéquats dans le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement.

L'amélioration des services d'eau et d'assainissement dans la Région aurait également un impact économique important. Le coût économique d'une mauvaise qualité de l'eau est élevé : il est estimé dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord à une proportion allant de 0,5% à 2,5% de leur PIB, selon le « Quatrième rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau ». D'après le rapport GLAAS des Nations unies, un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement pourrait au contraire augmenter le PIB des PSEM de 2 à 7 % (OMS, 2010). Les investissements réalisés dans la distribution de l'eau potable rapporteraient ainsi 4 à 12 fois plus qu'ils ne coûtent.

La gestion de l'eau nécessite un changement de paradigme dans la région

Une gouvernance plus efficace y compris financière est nécessaire

Le principal frein à l'accès à l'eau et à l'assainissement est une mauvaise allocation des ressources financières existantes. La réorientation du secteur nécessite des mesures d'accompagnement du financement des infrastructures: renforcement des capacités, consultations des parties prenantes, réformes institutionnelles, formation, système d'information, technologies et transfert de savoir-faire... A une démarche de levée de fonds doit être couplée une démarche qualitative de meilleure gouvernance du secteur de l'eau. L'initiative algéro-espagnole de définition d'une stratégie de l'eau pour la Méditerranée occidentale dans le cadre du dialogue 5+5 ou celle d'Etats comme le Royaume du Maroc sont à soutenir dans ce cadre.

7 - Coûts totaux incluant la maintenance et le remplacement des infrastructures et équipements existants, le remplacement périodique des infrastructures existantes et les coûts de l'extension de la couverture en eau et assainissement compte tenu de l'augmentation de la population prévue sur la période 2005-2014, de façon à atteindre la cible des OMD.



Compte tenu des montants limités mobilisables par les Etats concernés et l'Aide Publique au Développement, la mobilisation de financements additionnels reste une condition essentielle à la mise en œuvre d'une stratégie de gouvernance. En 2010, 7% de l'APD accordée au secteur de l'eau a été distribuée en Afrique du Nord et 12% au Moyen Orient, soit respectivement 581 millions US dollars et 996 millions US dollars, représentant un montant total de 1 milliard 577 millions US dollars, selon la base de données de l'OCDE⁸.

Les mécanismes de financements innovants sont une réelle opportunité pour le secteur de l'eau et de l'assainissement

Pour combler une partie du déficit de financement existant et permettre une meilleure allocation des ressources financières, il faut développer une stratégie autour de deux actions :

- la mise en place d'une politique efficace de « recouvrement durable des coûts » ;
- la définition de financements innovants « pérennes, prévisibles et additionnels » (P. Douste-Blazy). Près de 60 milliards d'euros pourraient être mobilisés par les mécanismes de financements innovants présentés dans le rapport d'Ipemed. Ils appartiennent dans leur grande majorité aux « contributions de solidarité internationale » (P. Douste-Blazy).

Dans le secteur de l'eau, on peut envisager différents mécanismes de redevances de pollution permettant d'accroître les finances publiques et basés sur un principe d'intégration des externalités négatives d'activités ayant profité du développement économique de la région méditerranéenne. Au-delà du fait de générer des ressources financières supplémentaires qui peuvent combler en partie le déficit de financement des services d'eau et d'assainissement, ces « écotaxes » peuvent inciter les « pollueurs » à réduire les sources de pollutions.

⁸ - La base de données de l'OCDE n'intègre pas des données exhaustives concernant l'ensemble des financements des organismes multilatéraux, tels que la BEI ou la Banque Mondiale et n'inclut pas les financements et les dons des organismes arabes régionaux de financement et de la Banque Islamique de Développement.



Types de microtaxes de solidarité proposées et effets potentiels

SECTEUR	ACTIVITÉ	OBJECTIF POURSUIVI	
		GÉNÉRER DES RESSOURCES FINANCIÈRES	MODIFIER LE COMPORTEMENT
NAVIGATION MARITIME	AMARRAGE DES BATEAUX DE PLAISANCE	X	X
	CROISIÉRISTES	X	
	NAVIGATION MARCHANDE	X	
	ÉMISSIONS DE CO ₂ DE LA NAVIGATION MARITIME	X	
TOURISME	EQUIPEMENTS TOURISTIQUES À FORTE INTENSITÉ HYDRIQUE	X	X
IMMOBILIER	UTILISATION FONCIÈRE DES ZONES CÔTIÈRES	X	X
ASSAINISSEMENT	ABSENCE DE STATIONS D'ÉPURATION	X	X

Conclusion

La gestion de l'eau en Méditerranée nécessite une structure adaptée, qui implique un engagement fort et urgent de toutes les parties prenantes de la région

La gestion des Mécanismes de Financements Innovants (MFI) identifiés dans ce rapport implique la mise en place d'une gouvernance transversale en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement en Méditerranée rassemblant les Etats, les autorités de gestion des fonds et la société civile au sein d'une Agence Méditerranéenne de l'Eau. Celle-ci nécessite une structuration en trois échelons complémentaires :

- un système d'informations neutre et indépendant sur les ressources en eau et les causes de la pollution de la Méditerranée ;
- une Assemblée générale décisionnaire réunissant les parties prenantes ;
- et un Exécutif, rattaché à une agence internationale, qui agirait sous forme d'effet de levier par l'allocation des financements innovants auprès des collectivités locales, opérateurs et ONG de la région.

Une telle démarche nécessite un engagement politique fort des Etats du pourtour méditerranéen et des institutions régionales (Union pour la Méditerranée) et internationales (Onu) actives dans la région.



RÉSUMÉ

L'eau est un bien rare et inégalement réparti dans la région méditerranéenne. Les Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) sont caractérisés par une situation de stress hydrique structurelle. L'Afrique du Nord ne recèle que 0,1% des ressources mondiales d'eau naturelle renouvelable et le Moyen-Orient 1,1% pour une population globale de 280 millions d'habitants, soit environ 4 % de la population mondiale. Cette pression devrait s'accroître dans les années à venir : l'indice régional de changement climatique de la région méditerranéenne est avec celui du Nord-Est de l'Europe le plus élevé au monde selon le Groupement International des Experts sur le Changement climatique. Des hausses de température de 2 à 4°C ainsi qu'une baisse de la pluviométrie de 4 à 30% est prévue dans la région. La croissance démographique et urbaine des rives Sud et Est devrait également accentuer les pressions sur les ressources en eau. En considérant les projections des Nations unies, la population des PSEM pourrait atteindre plus de 360 millions en 2030 contre 280 millions actuellement. Le taux d'urbanisation est en nette augmentation. Les 2/3 des Méditerranéens sont urbains et plus des 3/4 devraient l'être en 2030.

Les défis de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en Méditerranée concernent l'amélioration de l'accès à l'eau potable et de sa qualité ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées (domestiques et industrielles), la lutte contre les pollutions diffuses et l'adaptation de la gestion des ressources en eau aux impacts du changement climatique

Relever ces défis entraînerait d'importants effets bénéfiques sur le niveau d'éducation, notamment des filles, la santé et l'hygiène publiques, sachant qu'entre 1 et 5 % des décès sont imputables dans la région à des services insuffisants ou inadéquats dans le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement. L'amélioration des services d'eau et d'assainissement dans la Région aurait également un impact économique important. D'après le rapport GLAAS des Nations unies, un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement pourrait augmenter le PIB des PSEM de 2 à 7 % (OMS, 2010). Les investissements réalisés dans la distribution de l'eau potable rapporteraient ainsi 4 à 12 fois plus qu'ils ne coûtent.

Un changement de paradigme basé sur une gouvernance plus efficace et une vision stratégique de l'allocation de l'eau à ses différents usages est nécessaire. Cette transformation structurelle, qui doit être menée parallèlement à une meilleure prise en compte des besoins des populations locales, nécessite un « renversement de l'architecture financière » selon les mots de Michel Camdessus.

La mobilisation de financements additionnels constitue une condition essentielle à la mise en œuvre d'une stratégie méditerranéenne de l'eau. En se basant sur les estimations de l'OMS, environ 17 milliards US dollars seraient nécessaires chaque année pour répondre aux besoins d'accès à l'eau et à l'assainissement des PSEM.

Pour des Etats endettés dont les économies ne permettent pas de financer la totalité des besoins par la structure tarifaire de l'eau et la fiscalité



directe, l'Aide Publique au Développement (APD) est la principale source de financement de ce secteur. Mais elle demeure insuffisante pour répondre à ces besoins. Principalement dirigés vers le financement de grands systèmes d'accès à l'eau et à l'assainissement, les fonds de l'APD négligent le soutien à la gouvernance et l'accès aux services de base.

Pour combler une partie du déficit de financement existant et permettre une meilleure allocation des ressources financières, il faut développer des ressources financières stables dans ce secteur autour de deux actions : la mise en place d'une politique efficace de « recouvrement durable des coûts » et la définition de financements innovants « pérennes, prévisibles et additionnels » (P. Douste-Blazy).

Près de 60 milliards d'euros pourraient être mobilisés par les mécanismes de financements innovants présentés dans ce rapport. Au-delà des recettes générées, l'intérêt de ces « contributions de solidarité internationale » (P. Douste-Blazy) réside dans leur capacité à modifier le comportement de certains acteurs économiques par des dispositifs « pollueur-payeur » et des incitations tarifaires ou fiscales pour les usagers réduisant leurs impacts sur l'environnement.

Une telle démarche nécessite un engagement politique fort des Etats du pourtour méditerranéen et des institutions régionales (Union pour la Méditerranée) et internationales (Onu) actives dans la région.

La gestion des Mécanismes de Financements Innovants (MFI) identifiés dans ce rapport implique la mise en place d'une gouvernance transversale en faveur de l'accès à l'eau et à l'assainissement en Méditerranée rassemblant les Etats signataires, les autorités de gestion des fonds et la société civile au sein d'une Agence méditerranéenne de l'eau. Celle-ci repose sur trois échelons complémentaires : un système d'informations neutre et indépendant sur les ressources en eau et les causes de la pollution de la Méditerranée, une Assemblée générale décisionnaire rassemblant les parties prenantes au sein d'un comité transméditerranéen de l'eau et un Exécutif, rattaché à une agence internationale, qui agirait sous forme d'effet de levier par l'allocation des financements innovants auprès des collectivités locales, opérateurs et ONG de la région.



INTRODUCTION

L'Assemblée Générale des Nations unies a adopté en 2010 une résolution reconnaissant l'accès à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit fondamental. Cette résolution appelle les Etats et les organisations internationales à « fournir des ressources financières, à renforcer les capacités et à procéder à des transferts de technologie en faveur des pays en développement afin de multiplier les efforts destinés à fournir de l'eau potable, accessible et abordable et l'assainissement pour tous ». Cette reconnaissance vient renforcer l'engagement des Etats pris lors du Sommet du Millénaire des Nations unies en 2000 à « réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion des personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à des services d'assainissement », dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

La préservation de l'eau a également fait l'objet de plusieurs initiatives méditerranéennes, dont la dernière est la proposition de Stratégie Méditerranéenne sur l'Eau par l'Union pour la Méditerranée (UpM) en 2010.

Les objectifs opérationnels de la Stratégie pour l'Eau de la Méditerranée de l'Union pour la Méditerranée (extrait)

« A court et moyen terme (d'ici 2020), selon les capacités, les investissements nécessaires sont réalisés pour garantir que 100% de la population urbaine et de la population rurale soit approvisionnée en eau de qualité et ait accès à des services d'assainissement.

A moyen terme, les pays veillent à ce que toutes les agglomérations collectent et traitent leurs eaux usées urbaines avant de les rejeter dans l'environnement, satisfaisant ainsi aux dispositions du protocole « tellurique » de la Convention de Barcelone et à la réalisation des objectifs de l'initiative « Horizon 2020 pour la dépollution de la Méditerranée ».

La « rareté de l'eau » est une priorité économique et sociale dans la région méditerranéenne. Le bassin méditerranéen⁹ regroupe 73 groupes de bassins versants répartis dans 22 pays sur une superficie de 1,5 millions de km². La région méditerranéenne ne possède que 3% des ressources en eau douce et 1,2 % des ressources en eau renouvelables¹⁰ mondiales, mais héberge près de 60% de la population mondiale faiblement pourvue en eau¹¹ c'est-à-dire dotée de moins de 1000 m³ d'eau/habitant/an.

Ces ressources naturelles en eau sont en majorité transfrontalières: 66% des eaux de surface de la région méditerranéenne proviennent de sources extérieures à la région.

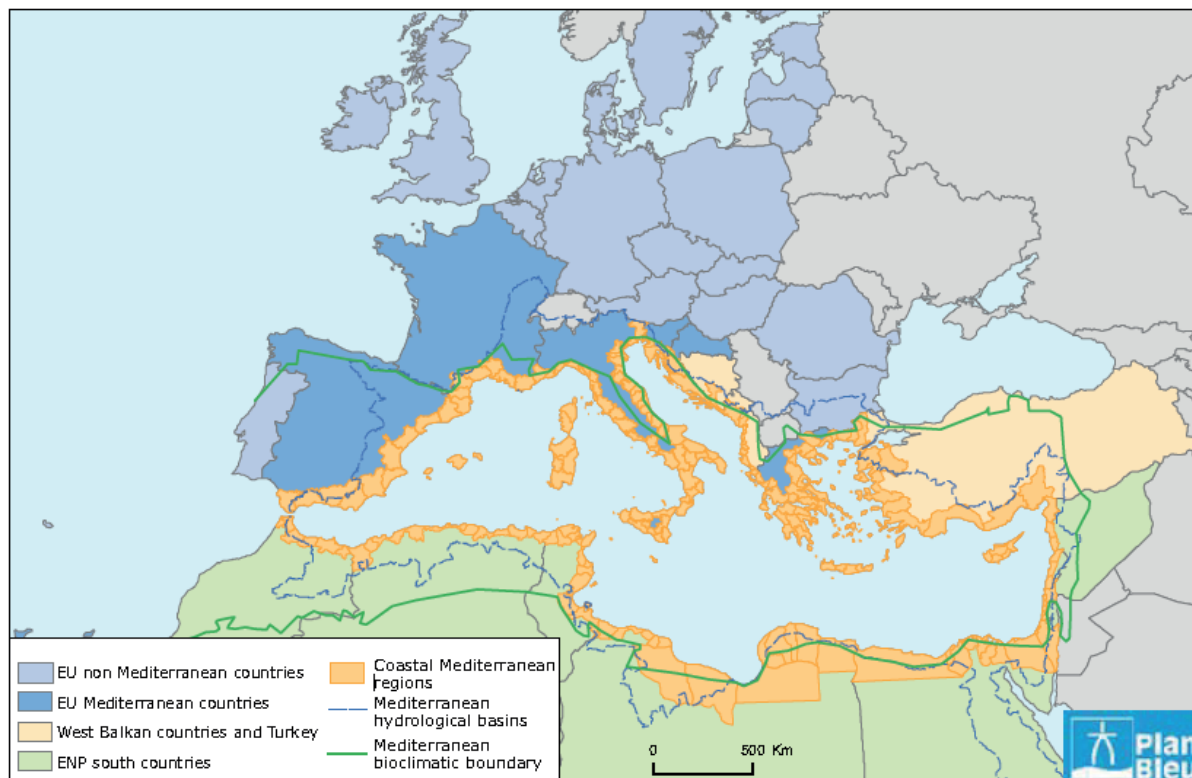
9 Margat rappelle « On considère ici conventionnellement comme bassin méditerranéen l'ensemble des bassins versants des cours d'eau qui affluent à la Méditerranée (Mer de Marmara exclue), en limitant le bassin du Nil à sa partie en aval d'Assouan », « Les ressources en eau du bassin méditerranéen », In: Méditerranée, Troisième série, Tome 45, 2-1982. pp. 15-29.

10 Les eaux renouvelables sont les eaux disponibles dans les cours d'eau (fleuves, rivières, lacs), les nappes phréatiques ou provenant des précipitations.

11 Plan Bleu



Figure 1. Le « bassin des bassins méditerranéen »



SOURCE : PLAN BLEU, 2014

Cette ressource limitée doit faire face à des pressions externes liées à ses usages ainsi qu'aux modifications de climat engendrées par le réchauffement climatique. A l'horizon 2050, une diminution significative des ressources en eau est prévue dans le bassin méditerranéen. Les bassins du Maroc, de l'Algérie, du Proche-Orient et du Sud de l'Espagne seraient les plus touchés, avec une diminution de plus de moitié des ressources en eau, selon le scénario le plus pessimiste.

Les taux de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement améliorés¹² sont plutôt satisfaisants dans la région. 83% de la population des pays méditerranéens avait un accès durable à une source d'eau améliorée en 2010¹³.

Néanmoins des disparités demeurent, notamment dans les zones rurales. 20 millions de Méditerranéens n'avaient toujours pas accès à l'eau potable et 47 millions à l'assainissement de base en 2009, notamment dans les zones rurales des PSEM¹⁴. Des problèmes de qualité et de salubrité de nombreuses sources d'eau potable persistent, que ce soit pour les populations urbaines défavorisées ou les zones rurales.

12 Est considéré par l'Onu comme un accès amélioré à l'eau potable : l'accès à une source produisant au moins 20 litres par tête et par jour et située à moins de 1000 mètres. Est considéré comme un accès à un système d'assainissement amélioré : l'accès à un système d'assainissement de base pour l'évacuation des excréments humains dans l'habitation ou dans le voisinage immédiat (réseau d'assainissement public, fosse septique)..

13 La part de la population ayant accès à une source d'eau améliorée est ainsi passée de 87 à 92% en Afrique du Nord entre 1990 et 2010 et de 68 à 92% en Asie de l'Est sur la même période, selon l'Onu.

14 « Suivi de la stratégie méditerranéenne de développement durable, Actualisation 2013 », 2013, Plan Bleu.



L'accès à des installations sanitaires améliorées (latrines, toilettes à chasse d'eau..) est insuffisant, particulièrement dans les zones rurales. Au Maroc 30% de la population n'avait pas accès à des infrastructures d'assainissement améliorées au 1^{er} juillet 2013 et 48 % dans les zones rurales¹⁵.

La plupart des institutions financières internationales estiment les besoins en investissements nécessaires à des montants toujours plus importants dans la région, bien loin de ceux mobilisables à court et moyen termes. La Banque Européenne d'Investissement estime les besoins pour les dix prochaines années sur la seule rive Sud de la Méditerranée à 110 millions d'euros en matière d'aménagement urbain (eau, assainissement, traitement des déchets, transports urbains), sans compter les sommes nécessaires à l'entretien et à l'extension des réseaux existants, au développement des capacités des personnels chargés de ces travaux et de soutien aux politiques de gouvernance.

La mobilisation de davantage de financements ainsi que le soutien à la capacité d'absorption financière des Etats par un appui en termes de gouvernance paraissent nécessaires.

Les montants de l'APD semblent ne plus pouvoir remédier au déficit de financement des pays méditerranéens, notamment dans les domaines de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Plusieurs organismes internationaux ont développé une réflexion sur la pertinence de financements dits innovants pour combler les déficits de financements. Quels mécanismes peuvent être imaginés pour l'eau et l'assainissement dans les PSEM ? Sont-ils une solution adéquate?

Après s'être interrogé sur la réalité économique de la rareté de l'eau dans les PSEM, ce rapport identifie les moyens financiers existants et mobilisables pour répondre à ces enjeux et s'interroge sur leur capacité à répondre aux besoins d'investissements. Il propose enfin un tableau des financements innovants applicables à ce secteur qui pourraient apporter une aide complémentaire aux besoins de financement de ce secteur.



LES ENJEUX DE L'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT EN MÉDITERRANÉE

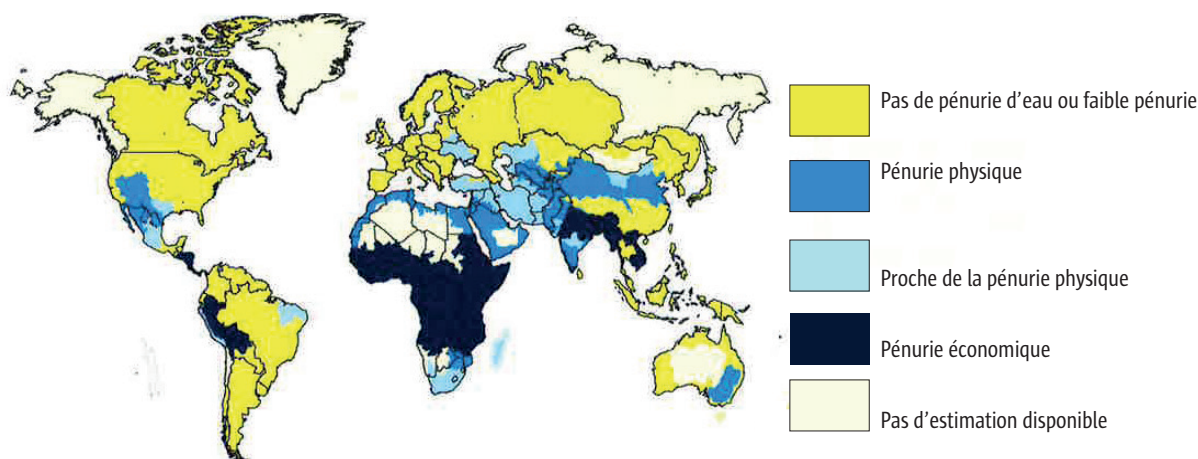
Des ressources en eau douce limitées

Les pays méditerranéens disposent de 3 % des ressources en eau douce du globe, soit 1 080 km³/an.

Les situations sont très disparates entre les deux rives de la Méditerranée : les pays de la rive Nord jouissent d'une disponibilité en eau naturelle renouvelable d'environ 3 500 m³/habitant. Les pays des rives Sud et Est ¹⁶disposent en moyenne de moins de 1 000 m³/habitant et par an¹⁷.

Globalement l'Afrique du Nord ne recèle que 0,1% des ressources mondiales d'eau naturelle renouvelable et le Moyen-Orient 1,1%. La Libye, l'Algérie, Gaza et la Cisjordanie et la Tunisie sont considérés en situation de « pénurie hydrique » (en dessous de 500 m³/hab/an)¹⁸.

Figure 2. Situation mondiale en matière de pénurie en eau



SOURCE : FAO, 2007

Faible pénurie : ressources hydriques abondantes, avec plus de 25% d'eau utilisée pour des usages humains en provenance des rivières.

Pénurie physique : Plus de 75% du flux des rivières est utilisé à des fins agricoles, industrielles ou domestiques. Le développement des ressources en eau approche ou excède leurs limites soutenables.

Proche de la pénurie physique : Plus de 60% des flux des rivières sont utilisés. Les bassins concernés feront l'expérience de la pénurie physique dans un futur proche.

Pénurie économique : les ressources en eau sont abondantes comparativement à leur usage avec moins de 25% des flux des rivières utilisés à des fins humaines mais dans un contexte de malnutrition. Les activités, les institutions et les flux financiers limitent l'accès à l'eau même si les ressources hydriques sont disponibles localement pour répondre à la demande humaine.

¹⁶ La Turquie est considérée comme un pays du Nord de la Méditerranée et n'est donc pas incluse dans ces statistiques

¹⁷ La moyenne mondiale est de 6 800 m³/habitant et par an, cf figure 2

¹⁸ « Suivi de la stratégie méditerranéenne de développement durable, Actualisation 2013 », 2013, Plan Bleu



CHIFFRES CLÉS

- » L'Afrique du Nord ne recèle que 0,1% des ressources mondiales d'eau naturelle renouvelable et le Moyen-Orient 1,1% ;
- » Les pays de la rive Sud ne reçoivent que 10% du total des précipitations de la région méditerranéenne ;
- » D'ici 2100, le climat de la région devrait connaître une hausse de la température de 2 à 4 °C, une baisse de la pluviométrie de 4 à 30% et une élévation du niveau de la mer de 20 à 60 cm (Giec 2007) : l'indice régional de changement climatique de la région méditerranéenne est avec celui du Nord Est de l'Europe le plus élevé au monde selon le Giec.

SOURCE : NOTES DU PLAN BLEU

La Tunisie, premier pays du Maghreb en termes de risques de déficit en eau

Avec une disponibilité de 470 m³/hab/an, le pays est classé en situation de stress hydrique. Au risque de pénurie s'ajoute un grave phénomène de dégradation et de contamination de la ressource, résultant de la surexploitation des nappes phréatiques (d'entre elles), de l'intrusion marine et de la pollution.

L'agriculture conserve une place prépondérante dans l'utilisation des ressources hydriques avec 83% des quantités totales utilisées, malgré une compétition croissante entre les différents usages de l'eau. Après la mise en œuvre d'une stratégie axée sur la mobilisation maximale des ressources et la construction de grands barrages (95% des ressources sont mobilisées), d'importantes réformes ont été engagées au début des années 1990 visant une meilleure maîtrise de la demande en eau et un meilleur ciblage de son usage, à travers la mise en place d'instruments tarifaires et la diffusion de techniques d'économie d'eau. Elles ont été accompagnées de réformes juridiques et institutionnelles qui ont permis le transfert de la gestion des ressources en eau à des associations d'usagers de l'eau comme les Groupements de Développement Agricole (GDA).



Une consommation d'eau croissante

Selon une étude récente de l'Institut Méditerranéen de l'Eau¹⁹, la consommation d'eau dans les PSEM est estimée à 170 km³ dont 72% provient des eaux de surface alimentées par les précipitations (pluie, fonte des neiges...) et 14% des eaux souterraines²⁰. Cette proportion devrait augmenter, compte tenu des effets du changement climatique sur le volume de précipitations des PSEM.

La consommation d'eau devrait augmenter de 170 km³ à 228 km³ d'ici 2025 compte tenu de la forte croissance démographique qui caractérise une grande partie de la rive Sud de la Méditerranée, de l'urbanisation croissante et du développement de la production agricole. Cette consommation aurait pour sources à 66% des eaux de surface et pour 16% des eaux souterraines. Les progressions de la demande les plus élevées devraient être observées en Libye (+ 88%) et au Maroc (+ 66%).

Cette augmentation de la demande, couplée à des ressources limitées aura des effets négatifs sur la disponibilité en eau des PSEM. Le Plan Bleu estime qu'en 2025, 250 millions d'habitants des PSEM pourraient être en situation de « pauvreté hydrique » et 80 millions en « pénurie hydrique ». La Banque Mondiale estime quant à elle que la disponibilité de l'eau par habitant baissera de moitié en 2050 dans la région par rapport à 2007²¹.

Tableau 1. Evolution des disponibilités en eau dans les PSEM

Population en million, eau en m³ par habitant

PAYS	POPULATION 1995	EAU/PERSONNE	POPULATION 2025	EAU/PERSONNE
Israël/Palestine	5,5	389	8	270
Jordanie	5,4	318	11,9	144
Egypte	62,1	936	95,8	607
Libye	5,4	111	12,9	47
Tunisie	9	434	13,5	288
Algérie	28,1	527	47,3	313
Maroc	26,5	1 131	39,9	751

SOURCE: DONNÉES TIRÉES DES TABLEAUX ÉTABLIS PAR T.G. OUTLAW ET R. ENGLEMAN REPRIS PAR MARQ DE VILLIERS DANS « L'EAU », EDITION SOLIN/ACTES SUD/LEMÉAC, PARIS, 2000

19 Jean Margat, décembre 2011, « Quelles sont les demandes en eau et les sources d'approvisionnement en eau actuelles et futures dans les pays méditerranéens », Contribution au premier forum méditerranéen de l'eau à Marrakech

20 La différence, soit 14%, provient de sources en eau non conventionnelles (dessalement, réutilisation des eaux usées etc.)

21 « Rapport sur le développement de la région MENA, Obtenir le meilleur parti des ressources rares, Une meilleure gouvernance pour une meilleure gestion de l'eau au Moyen Orient et en Afrique du Nord », 2007, Banque Mondiale.



CHIFFRES CLÉS

- » En 2009, 180 millions d'habitants étaient dans une situation de « stress hydrique » et 60 millions de personnes de « pénurie en eau ». En 2025, 250 millions d'habitants des PSEM pourraient être en situation de « pauvreté hydrique » et 80 millions en « pénurie hydrique ».
- » Selon un scénario tendanciel, qui considère un maintien de l'efficacité d'utilisation de l'eau actuelle (pertes, gaspillages, techniques d'irrigation), à l'horizon 2050, les prélèvements en eau pourraient doubler voire tripler dans les bassins des rives Sud et Est.
- » Plus de 150 millions d'habitants, soit le 1/3 de la population méditerranéenne, sont concentrés sur les rives de la Méditerranée.
- » Le taux d'urbanisation des rives de la Méditerranée qui est de 50 % aujourd'hui, devrait atteindre 80% dans 20 à 30 ans.
- » La population des pays riverains de la Méditerranée devrait atteindre 535 millions d'habitants en 2025 avec environ 300 millions de touristes dans les régions côtières.

SOURCE : NOTES DU PLAN BLEU

Un enjeu de société et de santé publique

A l'heure actuelle, 31% des villes méditerranéennes de plus de 2 000 habitants ne sont toujours pas équipées d'une station d'épuration (STEP) et 44% des villes des PSEM de plus de 10 000 habitants ne sont pas desservies par un réseau d'épuration. Le littoral est souvent mieux pourvu en stations d'épuration que l'intérieur des terres. Les rejets d'eaux usées urbaines et industrielles pourraient croître de 30% sur la période 2000 – 2025²².

Faute de financements réguliers, un fort pourcentage des stations d'épuration de la rive Sud sont en mauvais état de fonctionnement. Beaucoup de stations existantes sont équipées de moyens de traitement primaire ou secondaire (procédés physico-chimiques), et non tertiaire, ce qui ne permet pas la destruction des nitrates et des phosphates issus de l'agriculture.

Au vu de ces éléments, on estime que 60 à 80 % des habitants de la rive Sud, soit ne sont pas reliés à des réseaux d'assainissement, soit sont desservis par des systèmes d'épuration incomplets ou au fonctionnement intermittent.²³

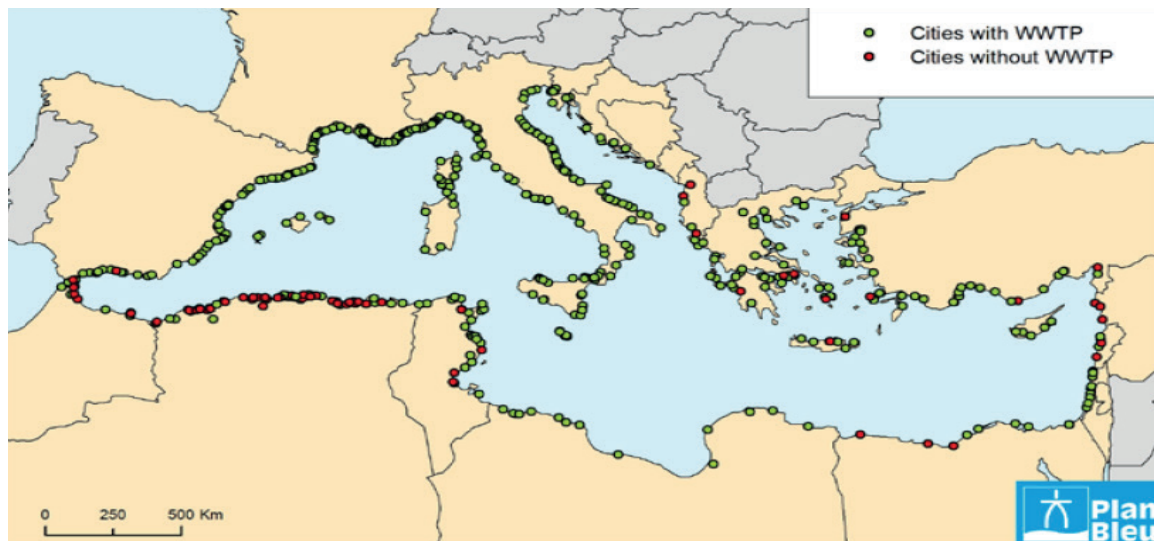
Les questions d'assainissement et de traitement des eaux usées sont particulièrement urgentes compte tenu de la littoralisation des populations et du développement de l'urbanisation informelle dans les grandes villes.

22 « La crise de l'Eau en Méditerranée », Julia Anglès, 2009, « Actes du colloque l'eau dans la région de la Méditerranée : un enjeu stratégique », Centre des Études Méditerranéennes et internationales

23 Rapport de M. Roland COURTEAU, fait au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques du Sénat, 21 juin 2011



Figure 3. Situation des villes côtières méditerranéennes en termes d'équipement en stations d'épuration



SOURCE : « HORIZON 2020 MEDITERRANEAN REPORT, TOWARDS SHARED ENVIRONMENTAL INFORMATION SYSTEM », EEA TECHNICAL REPORT No6/2014, EEA-UNEP/MAP JOINT REPORT

La question du développement des infrastructures d'assainissement est primordiale pour ménager la qualité de l'eau accessible mais aussi pour diminuer les risques sanitaires. Le troisième rapport mondial sur les ressources en eau établi par l'Onu en mars 2009 indique que dans les pays en voie de développement, 80% des maladies sont liées à l'eau, causant ainsi 1,7 million de morts par an.

Cet enjeu de santé publique est particulièrement prégnant en Méditerranée orientale. En 2010, près de 120 000 enfants de moins de 5 ans y sont décédés à cause de diarrhées liées à des problèmes d'accès à l'eau potable ou d'assainissement, ce qui représentait 11 % des décès d'enfants de moins de 5 ans²⁴ dans la région. Entre 1 et 5 % des décès, toutes catégories d'âge et de sexe confondus, sont imputables dans la région à des services insuffisants ou inadéquats dans le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement²⁵.

CHIFFRES CLÉS

- » 11 % des décès d'enfants de moins de 5 ans sont liés dans les pays de la rive Est de la Méditerranée à des diarrhées liées à des problèmes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement.
- » Entre 1 et 5 % des décès, toutes catégories d'âge et de sexe confondus, sont imputables dans la région à des services insuffisants ou inadéquats dans le secteur de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement.
- » 80 % des pollutions en Méditerranée seraient de source continentale, 70 % des eaux usées déversées chaque année dans la Méditerranée n'étant pas traitées.

SOURCE : NOTES DU PLAN BLEU

24 D'après les « Statistiques sanitaires mondiales 2013 » de l'OMS

25 « GLAAS 2012, Analyse et évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable - Le défi : l'extension et le maintien des services », 2012, OMS et ONU-Eau



Des usages de l'eau conflictuels

L'eau est convoitée dans les PSEM à des fins agricoles, domestiques, touristiques et industrielles. L'arbitrage entre ces usages devient de plus en plus difficile dans la région alors même qu'il fonde le développement des filières et influe ainsi sur le modèle de développement économique et social.

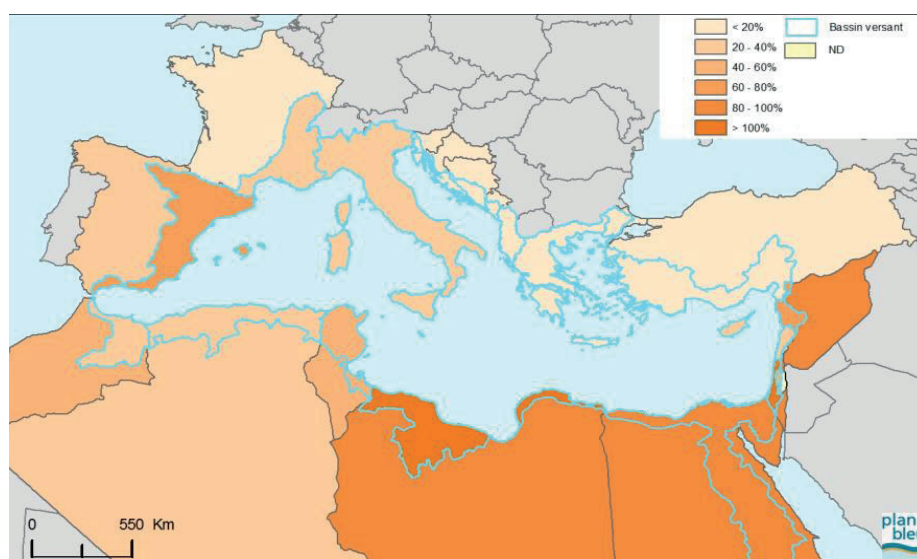
Tableau 2. Prélèvements totaux et par secteur sur les ressources en eau dans les PSEM (2005-2010)

ZONES (PAYS)	PRÉLÈVEMENTS TOTAUX SUR LES RESSOURCES RENOUVELABLES (KM ³ /AN)	PRÉLÈVEMENT PAR SECTEUR EN % DES PRÉLÈVEMENTS TOTAUX			INDICE D'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES (%)
		EAU POTABLE	IRRIGATION	INDUSTRIE ET ÉNERGIE	
SUD	74	15%	74%	11%	78%
EST	60	13%	81%	7%	25%

SOURCE : « LA GESTION DE LA DEMANDE EN EAU : L'EXPÉRIENCE MÉDITERRANÉENNE », 2012, PLAN BLEU ET GWP

La majorité des PSEM est en situation de surexploitation de ses ressources naturelles renouvelables en eau. L'Égypte, la Syrie et le Libye, avec un indice d'exploitation de leurs ressources naturelles²⁶ supérieur à 80%, doivent couvrir une part croissante de leur demande à partir de sources non conventionnelles tandis que la Tunisie, le Maroc, l'Algérie, l'Espagne et le Liban, avec des indices compris entre 25 et 60%, pourraient connaître des tensions conjoncturelles.

Figure 4. Indice d'exploitation des ressources en eau naturelles renouvelables à l'échelle des pays et bassins versants méditerranéens



SOURCE : PLAN BLEU, 2013

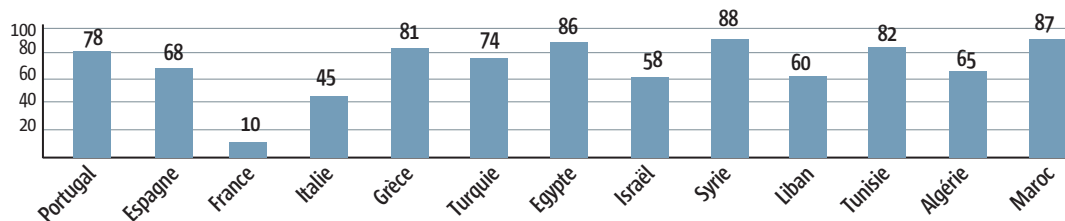
²⁶ Cet indicateur mesure la pression relative des prélèvements annuels sur les ressources en eau douce naturelles renouvelables. Les prélèvements incluent les pertes lors du transport. Les ressources de chaque pays sont définies par les écoulements superficiels et souterrains existants ou entrants dans le territoire.



L'agriculture, premier poste de consommation

Selon la Banque Mondiale, les usages domestiques, commerciaux et industriels de l'eau ne représentent que 10 à 15% des besoins en eau de la région, le reste étant majoritairement accaparé par les usages agricoles et environnementaux de l'eau. En moyenne, 85 % des ressources en eau douce des PSEM sont destinées aux productions agricoles du fait de l'extension de l'irrigation et de l'augmentation depuis 1960 des productions consommatrices en eau²⁷. Pour de nombreux pays, l'agriculture accapare les 4/5 de l'eau disponible (Turquie, Egypte, Maroc, Tunisie, Grèce, Libye) et près des 2/3 dans d'autres (Algérie, Espagne, Chypre, Liban).

Figure 5. Part de la consommation d'eau à usage agricole par rapport à la consommation totale d'eau dans les PSEM en 2008 (%)



SOURCE : D'APRÈS FAO ET AFD, IN CIHEAM, 2009

Les écarts de dotation en ressources hydriques, associés à une consommation importante d'eau par le secteur agricole, traduisent un cercle vicieux pour la région car la modernisation agricole, telle qu'elle est poursuivie dans la plupart des PSEM, passe par des besoins croissants d'irrigation.

L'agriculture irriguée devrait rester le principal utilisateur en volume de la ressource en eau dans les PSEM. La FAO estime que les surfaces irriguées pourraient augmenter de 38% au Sud et de 58% à l'Est pour atteindre respectivement 9 millions d'ha et 8 millions d'ha d'ici 2030.

L'eau d'irrigation est caractérisée par une faible productivité dans les PSEM notamment en Egypte, en Italie, au Maroc et en Tunisie, malgré une amélioration notable depuis 1995. Les pertes d'eau d'irrigation sur les grands réseaux et sur les pratiques d'irrigation à la parcelle²⁸, sont estimées en 2010 à 88 km³. La demande totale en eau agricole étant de 257,9 km³ par an²⁹, ces pertes représentent environ 34% de la demande en eau totale d'irrigation des PSEM.

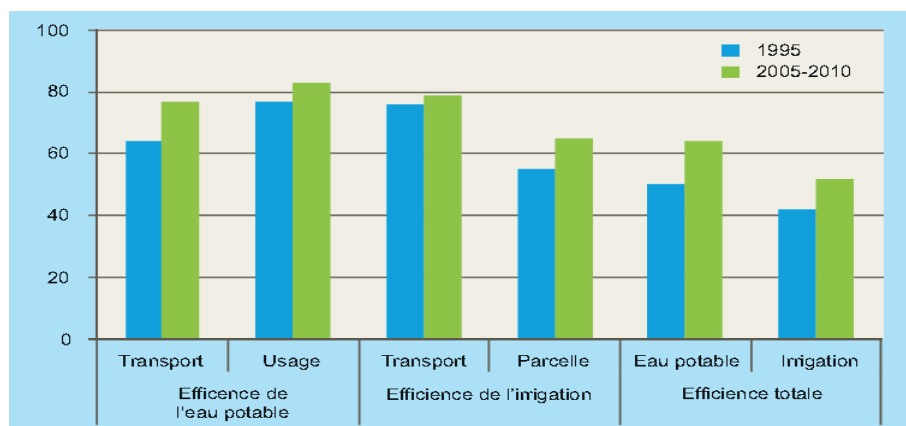
27 « Les dynamiques des ressources agricoles en Méditerranée », 2011, Ipemed

28 M. Blinda, « Vers une meilleure efficacité de l'utilisation de l'eau en Méditerranée », 2012, Plan Bleu

29 M. Blinda, G. Thivet, « Ressources et demandes en eau en Méditerranée : situation et perspectives », Sécheresse vol. 20, n° 1, janvier-février-mars 2009, pages 9-16



Figure 6. Efficience de l'eau, totale et par secteur d'utilisation dans les pays méditerranéens en pourcentage (comparaison 1995 et 2010)



SOURCE : BLINDA, 2011, PLAN BLEU

L'agriculture a plusieurs impacts sur la qualité de l'eau dans la région. Les excédents d'éléments nutritifs peuvent en effet polluer les eaux souterraines par infiltration ou ruisseler vers les cours d'eau. Sur le continent africain, la prospective place l'Afrique du Nord en tête des excédents d'engrais en 2050 avec 20% du total pour l'azote et 40% pour le phosphore³⁰.

Le secteur touristique, une pression supplémentaire sur la qualité des eaux

La Méditerranée est la première région touristique du monde avec l'arrivée de 280 millions de touristes internationaux en 2009, soit 31% du tourisme mondial³¹.

Cinq PSEM ont développé une stratégie basée sur le renforcement du tourisme d'origine internationale : la Turquie, le Maroc, la Tunisie, la Jordanie, l'Égypte. En 2008, ces pays représentaient 78% du total des arrivées et 89% du total des dépenses touristiques des PSEM.

La consommation d'eau à usage touristique est relativement modeste sur l'année par rapport à d'autres secteurs: 4,5% de la demande en eau à Malte ou Chypre et 2% en Tunisie³². Le secteur du tourisme pose des problèmes très spécifiques en induisant une pression supplémentaire durant la saison estivale. En 2009 à Alanya (Turquie), la consommation en eau potable liée au tourisme représentait 52% de la consommation totale du district. En Tunisie, le secteur touristique, prédominant, capte plus des 2/3 de l'eau disponible durant la période estivale. Cette situation peut créer des tensions entre secteurs d'activités concurrents en termes d'allocation des ressources en eau ainsi qu'une insuffisance de capacité de fourniture des infrastructures.

30 « Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 : les conséquences de l'inaction », 2012, OCDE

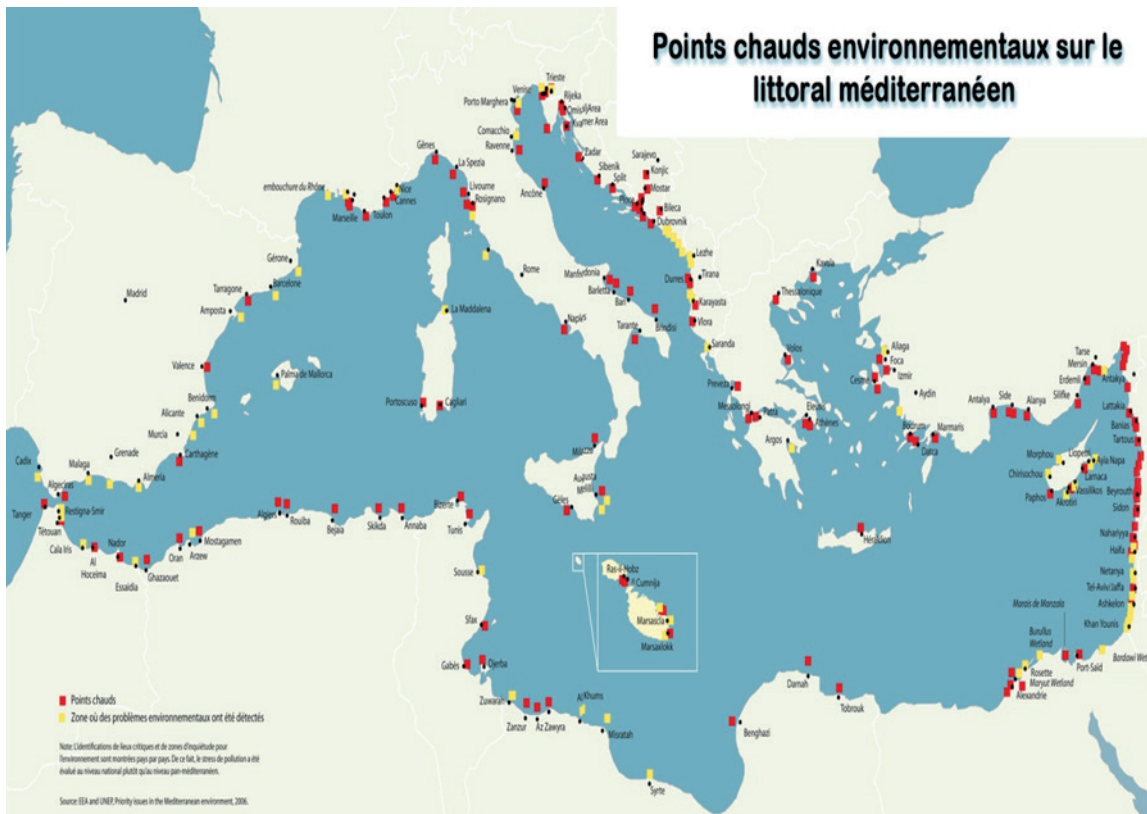
31 « Renouveler le tourisme euro-méditerranéen », 2010, Ipemed

32 « Medstat II : Etude pilote « Eau et tourisme », 2009, Eurostat



La concentration des activités touristiques sur le littoral entraîne également des rejets d'eaux usées sur les sites. Or la qualité des eaux de baignade est centrale pour assurer la pérennité de ce secteur. Depuis les années 2000, même si la qualité des eaux de baignade est devenue bonne à très bonne sur la grande majorité du littoral, il reste encore des marges d'amélioration pour répondre aux menaces de pollution. 131 « points chauds de pollution » ont été identifiés en Méditerranée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Figure 7. Points chauds environnementaux en Méditerranée



SOURCE : RAPPORT « QUALITÉ DES EAUX DE BAINNAGE », OCTOBRE 2013, IPEMED

Coût économique de la non-conformité

La fermeture d'une plage peut avoir un impact économique très lourd sur l'activité locale. La fermeture des plages de la commune de Guéthary sur la côte basque française, due à une dégradation momentanée de la qualité des eaux, a entraîné une perte nette estimée à 56.000 €/ jour incluant les procédures de mise en conformité de la plage et des eaux de baignade imputés au budget de la commune ainsi que le manque à gagner des opérateurs touristiques locaux.



CHIFFRES CLÉS

- » Les surfaces irriguées pourraient augmenter de 38% au Sud et de 58% à l'Est pour atteindre 9 millions ha et 8 millions ha d'ici 2030 (FAO).
- » En 2005 les pays méditerranéens ont reçu 264 millions de touristes internationaux soit 30,5% du tourisme mondial. 637 millions de touristes (internationaux et nationaux) sont attendus dans la Région en 2025.
- » En Europe, il est prévu une augmentation des croisiéristes de 60% entre 2005 et 2015 en particulier en Méditerranée.
- » 40 % des côtes méditerranéennes sont aujourd'hui bétonnées du fait de l'étalement urbain, des routes, des équipements touristiques et des ports.

SOURCE : NOTES DU PLAN BLEU

Des stratégies nationales qui ont privilégié l'accroissement de l'offre à la gestion de la demande

La demande en eau a doublé depuis 1950 dans la région. Les stratégies nationales ont majoritairement privilégié l'accroissement de l'offre pour répondre à cette demande, notamment par la réalisation d'aménagements hydrauliques de grande ampleur : plus de 1200 grands barrages ont été construits dans le bassin versant méditerranéen depuis les années 1950.

Cette politique a relativement porté ses fruits en termes d'accès à l'eau potable. Dans les pays d'Afrique du Nord, la proportion de la population ayant accès à l'eau potable est passée de 87% en 1990 à 92% en 2011³³. Mais des disparités territoriales entre zones urbaines et zones rurales d'un même pays perdurent ainsi qu'entre les zones urbaines formelles et informelles. En 2010, la part des populations rurales sans accès à des points d'eau améliorés était ainsi, selon les territoires concernés, de 25 à 50 % au Maroc alors qu'elle n'était en moyenne que de 1 à 9 % dans les zones urbaines du pays.

La situation est très contrastée en matière d'accès à l'assainissement. En 2010, la proportion de la population ayant accès à un « système d'assainissement amélioré » était en moyenne de 90% en Afrique du Nord. Au Maroc elle n'était que de 70%. Dans les pays de l'Est de la Méditerranée, la proportion de la population ayant accès à un « système d'assainissement amélioré » était de 85% en 2010 et de 90% au Liban³⁴.

Les disparités territoriales sont très marquées. Le manque total d'accès à des infrastructures d'assainissement dans les zones rurales est très préoccupant dans les PSEM. Les pratiques de défécation en plein air par manque d'accès aux infrastructures d'assainissement de base concernent 26 à 50% de

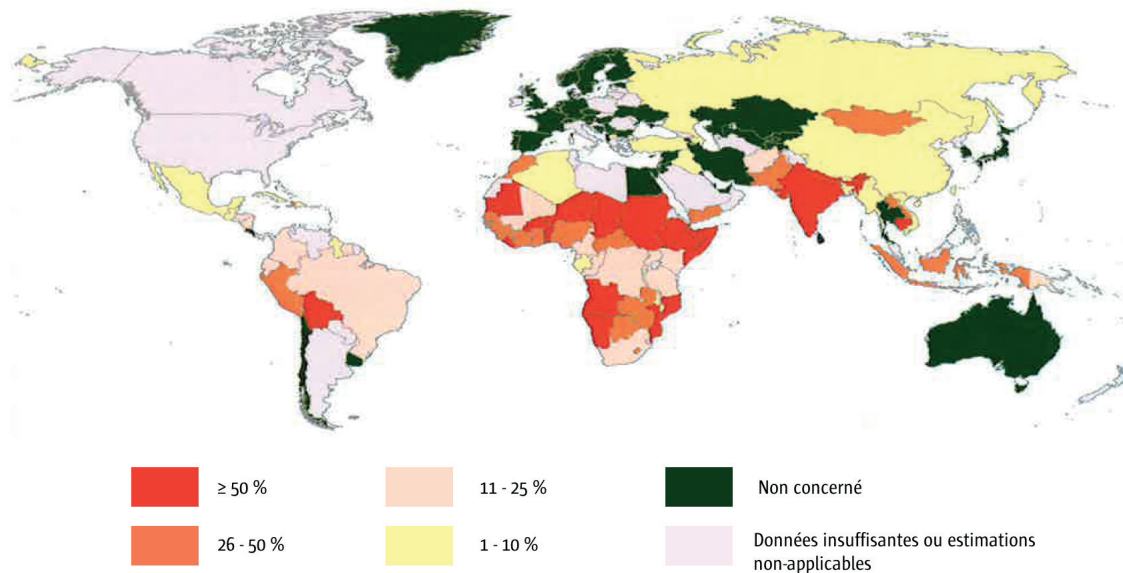
33 « Objectifs du Millénaire pour le Développement : rapport 2013 »

34 « Progrès en matière d'alimentation en eau et d'assainissement », 2012, Unicef et OMS



la population rurale au Maroc et de 1 à 10% des populations rurales en Algérie³⁵ en 2010, avec les implications sanitaires de telles pratiques (OMS, 2012).

Figure 8. Proportion de la population rurale ayant recours à la défécation en plein air en 2010



SOURCE : RAPPORT « PROGRÈS EN MATIÈRE D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT », UNICEF ET OMS, 2012

Les politiques d'accroissement de l'offre en eau menées par les PSEM ces dernières décennies présentent aujourd'hui des limites physiques (saturation en équipement des sites favorables, épuisement de certaines ressources fossiles, dégradation des systèmes aquatiques, régression des zones humides...).

Une partie croissante des demandes est donc satisfaite à l'aide d'une production d'eau non durable estimée à 16 km³/an dans la région dont 66% issue de prélèvements d'eau fossile et 34% de la surexploitation des ressources renouvelables.

Des gains importants en eau renouvelable sont réalisables dans la région par un effort d'économie d'eau. Dans le cadre de la Convention de Barcelone, il a été adopté un objectif régional de 25% d'économies d'eau d'ici 2025, en prenant 2005 comme année de référence. La réalisation des objectifs fixés dans la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable adoptée en 2005³⁶ permettrait d'économiser 30 milliards de m³ d'eau par an à l'horizon 2050, en comparaison avec un scénario tendanciel.

35 « Progrès en matière d'alimentation en eau et d'assainissement », 2012, Unicef et OMS

36 Cf « Suivi de la Stratégie Méditerranéenne de Développement durable, Actualisation 2013 », Plan Bleu



Des objectifs régionaux d'amélioration des efficacités

La Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable adoptée en 2005 par les pays riverains a fixé comme « objectifs souhaitables » en matière d'amélioration des efficacités physiques de l'eau à l'échelle régionale et à l'horizon 2025 :

- » Pour l'eau potable dans les collectivités : ramener les taux de perte de distribution à 15% et de fuites chez les usagers à 10% ;
- » Pour l'irrigation : ramener les taux de perte de transport et de distribution de l'eau à 10% et porter l'efficacité de l'irrigation à la parcelle à 80% ;
- » Pour l'industrie : généraliser le recyclage à 50%.

Néanmoins très peu de pays signataires se sont fixé des objectifs nationaux en matière d'efficacité ainsi que des échéances pour atteindre ces objectifs.

SOURCE : PLAN BLEU, DÉCEMBRE 2007

Les rendements d'utilisation de l'eau sont, malgré des progrès encourageants, loin d'être satisfaisants : pertes, fuites de transports et gaspillages sont estimés à environ 40% de la demande totale en eau³⁷ soit un potentiel d'économies de 85 km³ /an en 2025³⁸.

L'agriculture irriguée représente le plus grand potentiel d'économies d'eau en volume, avec près de 64% du potentiel identifié, contre 22% pour l'industrie et 14% pour l'approvisionnement en eau potable.

Tableau 3. Estimation des pertes récupérables par sous-région (km³/an)

Sous-régions du bassin méditerranéen	EAU POTABLE	IRRIGATION	INDUSTRIE	TOTAL
	HYPOTHÈSES D'AMÉLIORATION DES EFFICACITÉS			
	Efficiéce réseaux portée à 85% et efficiéce chez les usagers portée à 90%	Efficiéce réseaux portée à 90% et efficiéce à la parcelle portée à 80%	Recyclage généralisé à 50%	
Nord	4,6	18,2	9,5	32,3
Est	1,8	11,3	2,2	15,3
Sud	1,6	18,4	4,1	24,1
TOTAL	8	48	16	72

SOURCE : 2007, PLAN BLEU

37 « Les Notes du Plan Bleu N°11 », février 2009

38 « La gestion de la demande en eau : l'expérience méditerranéenne », 2012, GWP



LES ENJEUX FINANCIERS DE L'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

Les bénéfices de l'investissement dans le secteur de l'accès à l'eau et à l'assainissement

La mauvaise qualité de l'eau : un coût élevé pour les PSEM

Le coût économique d'une mauvaise qualité de l'eau est élevé : il est estimé dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord à une proportion allant de 0,5% à 2,5% de leur PIB, selon le « Quatrième rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau ». La Banque Mondiale estimant le PIB total des pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient³⁹ à 1663 milliards US dollars⁴⁰, on peut estimer le coût économique d'une mauvaise qualité de l'eau entre 8 et 41 milliards US dollars.

L'investissement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, facteur de croissance et de développement social

L'amélioration des conditions de vie des populations au travers d'un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement se traduit par des effets économiques positifs indirects liés au gain de temps, de santé (recul des maladies hydriques) et aux bénéfices sanitaires. D'après le rapport GLAAS des Nations unies, un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement pourrait générer des avantages économiques de l'ordre de 3 à 34 US dollars par dollar investi, ce qui augmenterait le PIB des Etats dans une proportion estimée entre 2 et 7 %. Les investissements consentis dans la distribution de l'eau rapporteraient donc 4 à 12 fois plus qu'ils ne coûtent.

« Investir dans l'eau constitue un facteur de croissance et un élément clé participant à réduire la pauvreté », comme le soulignent les messages clés du « Quatrième rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau ». A Agadir, au Maroc, les politiques d'assainissement des eaux de baignade ont permis une augmentation de 2% des ressources financières de la région, soit 13,5 millions d'euros par an en 2010 et 36 millions d'euros par an en 2015, grâce à l'augmentation de l'activité touristique qui en a découlé. Au Caire, les impacts bénéfiques sur la santé de la réalisation d'une extension de la station d'épuration de Gabal El Asfar sont estimés à 35 millions d'euros par an⁴¹.

Les besoins réels en investissements

Il est difficile d'avoir des données fiables et précises sur les besoins en investissement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans la région méditerranéenne.

39 Pour un périmètre incluant l'Algérie, la Cisjordanie et Gaza, Djibouti, l'Égypte, l'Iran, l'Iraq, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Syrie, la Tunisie et le Yémen

40 Site web Banque Mondiale

41 Jean-Michel Debrat, 3 mai 2010, « L'action de l'AFD dans le domaine de l'eau », Colloque « Les instruments économiques financiers et fiscaux de la gestion de l'eau en France et dans le monde », Conseil économique et social



Peu de PSEM ont mis en place des systèmes de suivi et de gestion des investissements et dépenses consacrés à l'eau potable, à l'assainissement et à la sensibilisation à l'hygiène. Parmi les PSEM inclus au périmètre du rapport GLAAS, seuls le Maroc et l'Égypte ont répondu à l'enquête menée sur cette question. Il en est de même concernant la programmation des investissements dans ce secteur.

Au niveau mondial, l'OMS estime qu'environ 18 milliards US dollars par an sont nécessaires pour étendre les services de l'eau dans les pays en développement et atteindre ainsi les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) pour l'eau et l'assainissement⁴² et 54 milliards US dollars par an pour entretenir les infrastructures hydrauliques existantes⁴³.

Concernant les PSEM, la Banque Mondiale⁴⁴ estime les besoins annuels en investissements sur la période 2005 – 2010 pour les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord en matière d'eau et d'assainissement à 28 milliards US dollars.

Les besoins en infrastructures nouvelles et la construction de réseaux

L'OMS⁴⁵ estime les dépenses nécessaires dans la région méditerranéenne⁴⁶ pour augmenter la couverture en eau et assainissement de façon à atteindre les OMD (hors coûts de programmation) sur la période 2005-2014 à 9,8 milliards US dollars par an.

On constate au vu du tableau 4 que les besoins en investissements concernent principalement les zones rurales de l'Égypte et du Maroc.

Tableau 4. Dépenses nécessaires à l'augmentation de la couverture en eau et assainissement des populations pour atteindre les Objectifs du Millénaire dans les PSEM (période 2005-2014)

RÉGIONS (CATÉGORISATION OMS)	DÉPENSES (USD)						% DU TOTAL	
	EAU		ASSAINISSEMENT		EAU ET ASSAINISSEMENT		ASSAINISSEMENT	RURAL
	TOTAL (MILLIONS)	PAR PERSONNE	TOTAL (MILLIONS)	PAR PERSONNE	TOTAL (MILLIONS)	PAR PERSONNE		
EMR B ¹	292	3	119	1	411	4	29	68
EMR D ²	2 324	6	7125	19	9449	25	75	79
TOTAL	2616	-	7244	-	9860	-	-	-

SOURCE : EXTRAIT DE « REGIONAL AND GLOBAL COSTS OF ATTAINING THE WATER SUPPLY AND SANITATION TARGET OF THE MILLENNIUM DEVELOPMENT GOALS », 2008, OMS

1 - BAHREÏN, CHYPRE, IRAN, JORDANIE, KOWEÏT, LIBAN, LIBYE, OMAN, QATAR, ARABIE SAOUDITE, SYRIE, TUNISIE, ÉMIRATS ARABES UNIS
2 - AFGHANISTAN, DJIBOUTI, ÉGYPTÉ, IRAK, MAROC, PAKISTAN, SOMALIE, SOUDAN, YÉMEN

42 « Coopération pour le développement », 2012, OCDE

43 "Regional and global costs of attaining the water supply and sanitation target of the Millennium Development goals", 2008, OMS

44 "Investing in Infrastructure: What is needed from 2000 to 2010", July 2003, The World bank

45 "Regional and global costs of attaining the water supply and sanitation target of the Millennium Development goals", 2008, OMS

46 Définition selon sa classification: (hors Algérie) Bahreïn, Chypre, Iran, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Syrie, Tunisie, Émirats Arabes Unis, Afghanistan, Djibouti, Égypte, Iraq, Maroc, Pakistan, Somalie, Soudan, Yémen



Les besoins pour les dépenses de fonctionnement des infrastructures existantes

Aux investissements nécessaires à la construction de nouvelles infrastructures doivent être ajoutés d'autres coûts, tels que les dépenses récurrentes de fonctionnement liées à l'entretien, la réparation, la mise à niveau et l'exploitation des infrastructures existantes⁴⁷. Ces dépenses sont, contrairement aux idées reçues, les plus coûteuses et de loin, dans la région méditerranéenne.

Les dépenses annuelles nécessaires à l'atteinte de la cible des OMD dans la Région (hors Algérie), comprenant la maintenance des infrastructures existantes et l'extension des réseaux existants compte tenu de l'augmentation de la population⁴⁸ sont estimées par l'OMS à 3,9 milliards US dollars par an pour l'accès à l'eau potable et à 2,74 milliards US dollars par an pour l'accès à l'assainissement, sur la période 2005-2014. Dans la mesure où les regroupements géographiques de l'OMS incluent, outre les PSEM, les pays de la péninsule arabique et des pays d'Asie de l'Est comme le Pakistan et l'Afghanistan, on peut estimer que les besoins des PSEM sont sensiblement inférieurs. Ces données permettent néanmoins d'avoir un estimatif de ces besoins en investissements compte tenu de la faiblesse des statistiques existantes sur cette question.

S'agissant de la répartition des dépenses, on constate dans le tableau 5 que les dépenses récurrentes représentent la grande majorité des dépenses consacrées à l'accès à l'eau et à l'assainissement. Elles représentent en moyenne 80% des dépenses d'accès à l'eau et plus de 50% dans le secteur de l'assainissement. Elles concernent majoritairement l'entretien d'infrastructures existantes, dans une proportion allant de 70 à 97%.

47 L'OMS estime à 40 ans la durée de vie des équipements nécessaires au raccordement au réseau d'adduction d'eau domestique et à 20 ans la durée de vie des autres équipements destinés à augmenter l'accès à l'eau domestique

48 Coûts totaux incluant la maintenance et le remplacement des infrastructures et équipements existants, le remplacement périodique des infrastructures existantes et les coûts de l'extension de la couverture en eau et assainissement compte tenu de l'augmentation de la population prévue sur la période 2005-2014, de façon à atteindre la cible des OMD.



Tableau 5. Dépenses totales nécessaires à l'atteinte des Objectifs du Millénaire dans les PSEM sur la période 2005-2014

	Dépenses Totales (USD millions)	CONTEXTE (%)		TYPE DE COÛT (%)		TYPE DE COUVERTURE (%)	
		Rural	Urbain	En capital	Récurrent	Nouvelle	Existante
EAU							
EMR – B ³	10 960	25	75	6	94	3	97
EMR – D ⁴	28 087	37	63	13	87	8	92
Sous Total	39 047	-	-	-	-	-	-
ASSAINISSEMENT							
EMR – B	3 300	29	71	10	90	4	96
EMR – D	24 124	50	50	34	66	30	70
Sous Total	27 424	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES DÉPENSES	66 471	-	-	-	-	-	-

SOURCE : EXTRAIT DE « REGIONAL AND GLOBAL COSTS OF ATTAINING THE WATER SUPPLY AND SANITATION TARGET OF THE MILLENNIUM DEVELOPMENT GOALS », 2008, OMS

3 - BAHREÏN, CHYPRE, IRAN, JORDANIE, KOWEÏT, LIBAN, LIBYE, OMAN, QATAR, ARABIE SAOUDITE, SYRIE, TUNISIE, ÉMIRATS ARABES UNIS

4 - AFGHANISTAN, DJIBOUTI, ÉGYPTÉ, IRAK, MAROC, PAKISTAN, SOMALIE, SOUDAN, YÉMEN

Le coût d'entretien, de rénovation et de modernisation des réseaux existants dépasse donc le coût annuel de construction de nouveaux réseaux de plusieurs ordres de grandeur. Si l'on prend les besoins en investissements mondiaux pour l'atteinte de l'OMD en termes d'accès à l'eau et à l'assainissement dans le monde, on obtiendra la répartition suivante : 75% des besoins annuels en investissement sont liés à la maintenance et au remplacement d'infrastructures existantes, 20% à l'extension des services d'assainissement et 5% à l'extension des services d'eau⁴⁹.

Un équilibre doit donc être trouvé entre les nouveaux investissements visant à fournir les populations non desservies en eau et en assainissement et les dépenses récurrentes destinées à entretenir les infrastructures existantes.

« Les ressources [financières] ne sont ni ciblées ni apparemment suffisantes pour couvrir les besoins d'exploitation et de maintenance courants. Il existe donc un important risque de retours en arrière »

EXTRAIT DU PRÉAMBULE DE MICHEL JARRAUD, PRÉSIDENT DE L'ONU-EAU, 2012, « RAPPORT GLAAS », ONU – EAU



Eaux non conventionnelles : une alternative économiquement intéressante pour les pays méditerranéens?

Les pays méditerranéens sont confrontés à une forte augmentation des coûts d'exploitation et de maintenance des ouvrages hydrauliques à mesure que leurs réseaux sont étendus.

Il existe des alternatives économiquement intéressantes telles que la réutilisation des eaux usées épurées, l'usage des retours d'eau de drainage agricole et le dessalement d'eau de mer ou des eaux saumâtres. Le développement de ces techniques a pour avantage de préserver la ressource naturelle en intensifiant l'usage des eaux et de proposer des ressources en eau complémentaires aux ressources naturelles et mobilisables localement. Le dessalement semble particulièrement intéressant pour la production de volumes destinés à répondre au pic estival touristique.

Cette solution est désormais accessible à des coûts compris entre 0,45 et 0,6 €/m³ pour de grandes unités de dessalement (soit un coût deux fois plus élevé que de l'eau conventionnelle et 1,5 fois plus élevé que de l'eau épurée). La capacité installée dans les PSEM pourrait être multipliée par cinq ou six d'ici 2030 pour atteindre une production d'environ 30 millions m³/jour. Toutefois le coût de l'énergie, l'impact en termes de Gaz à Effet de Serre, le montant des investissements et la durée d'amortissement de ces solutions peuvent constituer un frein pour leur développement à grande échelle.

les besoins pour le renforcement des capacités institutionnelles

Aux coûts d'exploitation et de maintenance des infrastructures doivent être ajoutés les coûts d'appui et de renforcement des capacités institutionnelles, qui sont souvent négligés dans les estimations globales de besoins de financement du secteur. Or leur part est non négligeable. On estime leur proportion entre 10 et 30% des besoins en investissements totaux pour l'atteinte de la cible de l'OMD⁵⁰.

Si la plupart des pays méditerranéens ont adopté une politique sectorielle pour les zones rurales et urbaines, un renforcement de capacités est nécessaire pour assurer une bonne mise en œuvre de ces politiques au niveau local. S'agissant de l'assainissement en milieu rural, seulement 20% des pays inclus dans le périmètre du rapport GLAAS considèrent que l'offre de personnel qualifié et de techniciens est adéquate pour permettre des avancées. Des efforts en termes de systèmes d'information peuvent également être réalisés : 49% des pays d'Afrique du Nord, Asie de l'Est, Centrale et de l'Ouest ne se sont pas encore dotés de système d'information national dans le secteur de l'eau et de l'assainissement⁵¹. La décentralisation budgétaire doit également être renforcée.

Mais ces projets ont un coût qui s'agrège à l'urgence de ceux des nouvelles infrastructures et de l'entretien des infrastructures existantes. Au Maroc, le coût de la mise en place des actions prioritaires identifiées pour

50 idem

51 « Rapport GLAAS 2012 »



permettre d'améliorer la collecte des données hydrologiques était estimé en 2011 à 29 millions de dirhams soit environ 2,6 millions d'euros.

Figure 9. Actions prioritaires nécessaires à l'amélioration de la collecte des données hydrographiques au Maroc et coûts associés

ACTIONS	Coût (EN MILLIONS DE DIRHAMS)
Mise en place d'un annuaire hydrologique du Maroc centralisé permettant l'évaluation des prélèvements d'eau annuels et de la demande en eau par usage	10
Développement et centralisation des statistiques sur les volumes d'eau facturés et payés par les usagers ainsi que sur les volumes d'eau potable produits et distribués en milieu urbain et rural	4
Réalisation d'une étude de définition pour la création d'un Observatoire national de la gestion de la demande en eau permettant de centraliser les indicateurs et de procéder au benchmarking	1
Développement d'une base de données sur les superficies par mode d'irrigation, les volumes prélevés et utilisés au niveau des parcelles	10
Développement d'une base de données sur les prélèvements d'eau par les industriels et sur les volumes recyclés	4
TOTAL	29

SOURCE : D'APRÈS LES DONNÉES DE L'ÉTUDE NATIONALE MAROC « L'EFFICACITÉ D'UTILISATION DE L'EAU ET APPROCHE ÉCONOMIQUE », JUILLET 2011, PLAN BLEU

Augmenter l'efficacité économique des dépenses : un enjeu majeur

Si les ressources financières dédiées à l'eau et à l'assainissement doivent être augmentées, il est aussi nécessaire d'améliorer l'efficacité économique des dépenses consacrées à l'eau, ce qui nécessite des actions en termes de gouvernance du secteur.

« Les perspectives de l'OCDE sur les bénéfices liés aux investissements dans l'eau et l'assainissement » (2013) insistent sur la nécessité de privilégier les investissements qui présentent les rapports coût-efficacité les plus élevés. Dans le cadre du programme d'économie d'eau en irrigation mis en place par le ministère marocain de l'Agriculture entre 2001 et 2005, celui-ci a dégagé dans son ensemble des bénéfices économiques supérieurs de près de 30% aux coûts des investissements induits, de par les économies d'eau générées et l'augmentation de la valeur ajoutée et de la productivité de la production maraîchère.



Coût et résultats du Programme National d'Assainissement du Royaume du Maroc

En 2005 le Royaume du Maroc a adopté un programme national d'assainissement avec pour objectifs un taux de traitement des eaux usées de 60% et un taux de raccordement au réseau d'assainissement de 80% en milieu urbain. L'enveloppe totale mobilisée est de 43 milliards de dirhams permettant le développement de projets dans 260 communes.

Sept milliards de dirhams ont été mobilisés par l'Office National de l'Eau potable et de l'Electricité (ONEE) depuis 2005 dans le cadre de ce programme et 16,7 milliards supplémentaires seront nécessaires pour atteindre les objectifs fixés d'ici 2020.

Ces investissements ont permis la réalisation d'un réseau d'assainissement, de collecte et de transfert des eaux usées d'une longueur de plus de 2 800 kilomètres ainsi que l'exploitation, l'entretien et la maintenance du réseau exploité par l'ONEE en gestion déléguée d'environ 6 200 km.

Ces projets ont permis d'atteindre un taux de raccordement de 77% dans les 87 villes desservies par ces réseaux soit une population de 3 millions d'habitants. Par ailleurs 51 stations d'épuration (STEP) de capacité totale de traitement de 77 millions de m³ ont été réalisées dans le cadre de cette enveloppe.

les ressources mobilisables

Au vu de l'importance des besoins en investissement présentés précédemment, il faut s'interroger sur les ressources financières existantes et mobilisables, tant en termes de provenance que de montant.

En matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, trois sources de revenus sont identifiables, communément appelées « 3T » pour « tarif, tax and transfer » :

- La rétribution versée par les usagers des services d'eau, d'hygiène et d'assainissement ;
- Les recettes publiques provenant de la fiscalité perçue dans les pays et qui est reversée au secteur via les autorités centrales, régionales et locales ;
- L'argent provenant des donateurs internationaux et des organisations caritatives (y compris l'APD).

En termes quantitatifs, deux options sont envisageables pour lever des ressources supplémentaires :

- la réduction des coûts, en réalisant des gains d'efficacité sur les équipements existants ou en se tournant vers des options de services ou de technologies moins onéreuses pour de nouveaux équipements ;
- le renforcement de l'un des « 3 T »⁵².

52 En l'absence de ces deux options, reste le comblement du besoin de financement par des sources de financement remboursables.



L'augmentation des ressources financières par réduction des coûts

L'étude « Diagnostic des infrastructures nationales en Afrique » réalisée en 2011 estimait que l'augmentation des redevances d'utilisation, la réduction des inefficiences dans l'exploitation des infrastructures (fuites, pertes dans les transports) et l'amélioration du taux d'exécution du budget permettraient de faire quasiment disparaître le déficit de financement pour atteindre les OMD dans les pays à revenu intermédiaire comme ceux d'Afrique du Nord. Au niveau mondial, les sommes gaspillées par le manque d'efficacité dans le secteur de l'eau se monteraient à environ 2,7 milliards US dollars par an⁵³.

Comme le souligne Mehdi Lahlou, économiste à l'INSEA de Rabat, l'efficacité des projets pourrait également être renforcée au travers d'une plus grande implication des populations concernées. Un effort pour augmenter « l'acceptabilité sociale » des projets permettrait de réduire les temps d'exécution des projets. Les finalités des projets doivent être mieux expliquées aux populations locales concernées, au travers de démarches participatives pour assurer une réelle durabilité de ces projets.

Les défauts d'efficacité au cœur des enjeux de financement du réseau d'eau et d'assainissement en Egypte

En Egypte, un effort de planification financière stratégique mené dans la région du Grand Caire avec le concours de l'Initiative de l'Union Européenne dans le domaine de l'eau et de l'OCDE est parvenu à la conclusion que la baisse de la consommation domestique, la réduction des déperditions d'eau et l'amélioration de l'efficacité du pompage permettraient d'abaisser de 19% les coûts globaux du système. Cependant cela ne permettrait pas de répondre au déficit de financement structurel dont souffre la ville. Si aucune autre mesure n'est prise, le déficit de financement devrait s'accroître de 45% d'ici 2026 du fait de très faibles redevances d'utilisation, du grave retard dans les investissements accumulés au cours des dernières décennies et de la croissance démographique prévue pour les vingt prochaines années.

SOURCE : « FINANCEMENT DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – ENJEUX, APPROCHES ET OUTILS », 2013, OCDE

L'équilibrage des 3T par l'augmentation des recettes provenant des usages de l'eau

L'équilibrage des « 3T » est un autre facteur clé de la politique économique de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Il est essentiel de travailler en amont sur des stratégies financières de long terme et réalistes afin d'assurer un « recouvrement durable des coûts ».



Le concept de « recouvrement durable des coûts » a été formulé par le panel Camdessus en 2003 autour de trois caractéristiques :

- » Un dosage approprié des « 3 T » permettant de financer les coûts récurrents et les coûts d'investissement, ainsi que de mobiliser d'autres formes de financement ;
- » Des subventions publiques prévisibles pour faciliter les investissements et leur planification ;
- » Une tarification « discriminée », abordable pour tous, y compris les plus pauvres, tout en assurant la pérennité financière des fournisseurs de services.

La question de la fixation du prix appliqué à la distribution de l'eau est cruciale car outre les revenus générés par celui-ci, « le signal prix » peut fortement affecter les modes de consommation de l'eau.

L'antagonisme entre le principe de viabilité financière et l'impératif de coût abordable peut être surmonté par une bonne conception des tarifs : tarification par tranches croissantes avec une première tranche de « subsistance » fournie gratuitement ou à très bas prix, mise en place de facilités de paiement, soutien aux revenus des ménages les plus fragiles...

Néanmoins la structuration économique des ménages, encore fragile dans les PSEM, ne permettra pas de tout faire reposer sur les tarifs avant le moyen terme. Comme le souligne Maurice Bernard, Directeur Opérations de l'Agence Française de Développement, « la part très majoritaire des tarifs dans le financement de l'eau en Europe et notamment en France est encore très récente » et a longtemps été prise en charge par les taxes. Il en ira très certainement de même dans les PSEM.



La politique de l'eau en Israël : réduction de la consommation et déploiement d'instruments économiques

L'objectif national d'Israël est de réduire progressivement sa dépendance à l'eau potable naturelle d'ici à 2050.

Les principales initiatives prises par les pouvoirs publics visent à faire baisser la demande en eau par :

- » L'obligation législative du comptage de l'intégralité de l'eau distribuée ;
- » La réutilisation de l'eau ainsi que l'utilisation d'eau saumâtre dans l'agriculture ;
- » Le développement de l'irrigation au goutte-à-goutte et la réutilisation d'eaux usées urbaines épurées dans l'agriculture.
- » Les autorités cherchent également à accroître l'approvisionnement en eau potable en construisant de grandes usines de dessalement d'eau de mer.

Des instruments économiques ont été définis afin de mieux gérer la demande et encourager une meilleure allocation des ressources, notamment dans le secteur agricole. Les tarifs de l'eau potable utilisée à des fins d'irrigation ont été sensiblement augmentés tandis que le prix des eaux usées domestiques épurées a été fixé au 1/3 de celui de l'eau potable. Chaque année, un quota d'eau potable est alloué à l'agriculture et les agriculteurs qui décident d'échanger une partie de ce quota contre des sources de substitution bénéficient d'un prix garanti pour leur approvisionnement en eaux et d'un quota supplémentaire de 20% d'eau gratuite.

Enfin l'infrastructure de distribution des effluents épurés est subventionnée à hauteur de 60%.

SOURCE : « PERSPECTIVES DE L'ENVIRONNEMENT DE L'OCDE À L'HORIZON 2050, LES CONSÉQUENCES DE L'INACTION », 2012, OCDE & « EXAMENS ENVIRONNEMENTAUX DE L'OCDE : ISRAËL 2011 », 2012, OCDE

la révision des stratégies de gouvernance et de finances publiques du secteur

La perception, notamment des Etats, que leur capacité financière ne peut suffire à répondre à de tels besoins est forte. 44% des pays d'Afrique du Nord, d'Asie de l'Est, Centrale, de l'Ouest estiment ainsi que le financement des objectifs relatifs à l'assainissement et à l'eau potable est insuffisant, notamment dans le domaine de l'assainissement⁵⁴. Or, de nombreuses organisations internationales (Onu, Unesco) ainsi que des bailleurs de fonds internationaux (Banque Mondiale, BEI...) soulignent que le principal frein à l'accès à l'eau et à l'assainissement est, non pas un déficit de financement, mais une mauvaise allocation des ressources financières existantes. Elles estiment que la réorientation du secteur nécessite non pas uniquement un effort financier mais bien des mesures d'accompagnement du financement des infrastructures: renforcement des capacités, consultation des parties prenantes, réformes institutionnelles, formation, système d'information, technologies et transfert de savoir-faire...). A une démarche de levée de fonds doit



donc être couplée une démarche qualitative de meilleure gouvernance du secteur de l'eau.

« Pour fonctionner durablement, la gestion des ressources hydriques et la prestation de services liés à l'eau doivent être mieux financées qu'actuellement. Ce financement ne servira pas qu'à investir dans des infrastructures, mais également à des éléments clés tels que la collecte, l'analyse et la diffusion des données, et au développement des ressources humaines et des capacités techniques. Il est également essentiel [...] que la gouvernance de l'eau soit financée de manière adéquate. »

EXTRAIT DE L' « APERÇU DES MESSAGES CLÉS DU WWDR4 »

Si les fonds publics sont limités par des contraintes budgétaires et par la multiplicité des demandes, les crédits budgétaires alloués à l'eau pourraient certainement être accrus. Les résultats d'une enquête du rapport GLAAS 2010 indiquent que les pays ont dépensé (à partir de sources internes et externes) entre 0,04% et 2,8% de leur PIB dans le domaine de l'eau et entre 0,01% et 0,46% pour l'assainissement. Même si ces chiffres ne rendent essentiellement compte que des dépenses publiques et n'incluent pas les sources de financement privé, l'enveloppe allouée au secteur de l'eau et de l'assainissement reste globalement insuffisante, en deça des préconisations de l'OCDE et du panel Camdessus qui recommandent que le financement de ce secteur soit de 1 à 2 % du PIB de chaque pays sur les vingt années à venir.

La question fiscale est au cœur de ces enjeux. Comme l'a souligné l'édition 2010 des « Perspectives économiques en Afrique », les revenus fiscaux sont potentiellement 10 fois plus conséquents en Afrique que l'APD. Une collecte d'impôts plus efficace, notamment la fiscalité directe, rapporterait probablement plus de la moitié des sommes nécessaires à la réalisation des OMD – au-delà de 60 milliards US dollars tous pays en développement confondus. Selon ce rapport, les pays à revenu intermédiaire comme les PSEM et en particulier ceux de la tranche supérieure où le revenu annuel dépasse 4 000 US dollars par habitant (Liban, Algérie, Tunisie), devraient parvenir à atteindre les OMD grâce à leurs ressources domestiques, en mettant en œuvre des transferts ciblés et des programmes publics pour lutter contre la pauvreté, améliorer l'éducation et la santé, *a fortiori* si les réformes nécessaires à l'amélioration de la qualité de la dépense publique sont poursuivies⁵⁵.

55 « Pouvons-nous encore atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement? », 2012, OCDE



Le manque d'appétence du secteur privé

Les financements privés internationaux peuvent avoir un rôle important dans les PED. Ils sont en montant aussi importants que l'APD, environ 40 milliards US dollars sur la période 1991-2000. Un certain nombre de projets comme le traitement des eaux usées, le dessalement, la récupération et la réutilisation des eaux usées peuvent être pris en charge par des entreprises commerciales indépendantes financées par des capitaux propres et d'autres types de financement commercial.

La situation financière a rendu difficile depuis 2007 l'obtention de fonds pour l'eau car les nouveaux intérêts privés se sont détournés des projets d'infrastructures hydrauliques considérés comme très capitalistiques, avec de longues durées d'amortissement et des taux de rendement faibles par rapport à d'autres secteurs. Ces caractéristiques génèrent des risques contractuels et réglementaires élevés, dans un contexte marqué par des informations insuffisantes sur l'état des actifs et de la clientèle et un cadre réglementaire faible. Par ailleurs, la plupart des revenus émanant des services de l'eau étant en monnaie locale, le risque de change est un problème.

Ceci explique que le secteur de l'eau soit celui qui a le moins attiré d'investisseurs privés et que les montants en jeu aient été les plus modestes. Selon Gérard Payen, président d'Aquafed, seuls 1/10 des citoyens dans le monde sont desservis par un opérateur privé. Et pourtant le marché des services d'accès à l'eau et à l'assainissement est un secteur créateur de richesse : une étude de la société d'investissement socialement responsable « SAM » de 2010 estimait le marché mondial de l'eau à 480 milliards US dollars.

Le renforcement de l'efficacité de l'APD

Le développement de ressources domestiques ne doit cependant pas servir de prétexte aux pays donateurs pour éviter d'honorer leurs engagements. Le renforcement du ciblage et de la mise en cohérence des ressources et de l'efficacité des flux d'aide est primordial.

Les tendances actuelles indiquent que les tarifs des services d'eau et les subventions de l'Etat sont principalement utilisés pour couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement tandis que les transferts de l'APD et les capitaux remboursables sont principalement utilisés pour l'extension et la création de nouvelles infrastructures. Ceci implique donc des montants d'APD à destination des PSEM et du secteur de l'eau et de l'assainissement constants voire en augmentation et ciblés sur les besoins de ces pays en termes d'assistance technique.



Selon la définition du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE, l'APD est constituée par « tous les apports de ressources qui sont fournis aux pays et territoires sur la Liste des bénéficiaires d'APD, ou à des institutions multilatérales, et qui répondent aux critères suivants :

- » Émaner d'organismes publics, y compris les États et les collectivités locales, ou d'organismes agissant pour le compte d'organismes publics;
- » Sachant que chaque opération doit en outre : avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement et être assortie de conditions favorables et comporter un élément de libéralité au moins égal à 25 % (sur la base d'un taux d'actualisation de 10%).

Les montants dédiés à l'eau dans l'APD ont sensiblement augmenté suite à la définition de la cible des OMD sur l'eau et l'assainissement et à la reconnaissance du droit à l'eau par l'ONU. La part de l'eau est passée de moins de 4% en 1980 à 7% de l'Aide Publique au Développement en 2009-2010 soit de 2 milliards US dollars à 8,3 milliards US dollars⁵⁶. En 2010, 7% de l'aide totale accordée au secteur de l'eau a été distribuée en Afrique du Nord et 12% au Moyen Orient soit respectivement 581 millions US dollars et 996 millions US dollars, représentant un montant total de 1 milliard 577 millions US dollars, selon la base de données de l'OCDE⁵⁷.

L'APD est insuffisante pour financer à elle seule les investissements nécessaires pour l'extension du réseau et la construction de nouvelles infrastructures. Les montants de l'APD doivent par ailleurs être relativisés car il s'agit d'engagements, souvent longs à être déboursés, notamment pour les projets d'infrastructures lourdes et pouvant entraîner un décalage dans l'échéancier des projets.

Enfin, si cette aide a augmenté comparativement aux années 1980, la crise financière pesant sur les pays donateurs ne permet pas d'envisager actuellement une augmentation de l'APD en termes nominaux.

Globalement l'APD est loin d'atteindre les recommandations de la Conférence de Rio+20 selon lesquelles les pays développés devraient prendre l'engagement de consacrer, à l'horizon 2015, 0,7% de leur PNB à l'APD.

⁵⁶ « Coopération pour le développement 2012; comment intégrer durabilité et développement » OCDE, 2012

⁵⁷ La base de données de l'OCDE n'intègre pas des données exhaustives concernant l'ensemble des financements des organismes multilatéraux tels que la BEI ou la Banque Mondiale et n'inclut pas les financements et les dons des organismes arabes régionaux de financement et de la Banque Islamique de Développement.



L'APD des collectivités locales

Les collectivités locales soutiennent également le développement d'infrastructures et le renforcement de compétences dans les pays en développement.

En 2010, 24 millions d'euros ont été mobilisés en France par des collectivités locales, sur près de 400 projets eau et assainissement, dont 19 millions dans le cadre de la Loi Oudin-Santini (budget eau et assainissement), et 5 millions d'euros dans le cadre de la Loi de 1992 (budget général) selon la répartition suivante :

- » Villes : 5 M€
- » Départements : 12 M€
- » Régions : 1,5 M€
- » Syndicats d'eau et d'assainissement : 3,5 M€
- » Agences de l'eau : 12,2 M€

Qualitativement, « Les besoins du secteur restent souvent trop mal servis par l'APD », selon les mots de Philippe de Fontaine Vive, Vice-président de la BEI, lors du 6ème Forum Mondial de l'Eau. Si l'on analyse les engagements au secteur de l'eau dans les PSEM, ceux-ci continuent aujourd'hui à être principalement dirigés vers le financement de larges systèmes d'accès à l'eau et à l'assainissement aux dépens du soutien à la gouvernance et de l'accès des plus pauvres aux services de base. La Gestion de la Demande en Eau et la Gestion Intégrée des Ressources en Eau ne sont quant à elles pas identifiées dans l'APD.

Sur les 6 270 millions US dollars accordés au titre de l'APD dans le secteur de l'eau aux PSEM en 2011, 3 538 millions US dollars ont été dédiés au financement de larges systèmes d'accès à l'eau et à l'assainissement soit 56% de l'APD à ce secteur contre seulement 11% à l'appui à la gouvernance (hors formation) et à la stratégie et 21% à l'accès aux services de base pour les populations les plus fragiles.

Tableau 6. Utilisation des engagements de l'APD en faveur des PSEM dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en 2011

	GRANDS SYSTÈMES		FOURNITURE DE SERVICES DE BASE		POLITIQUES DE GESTION		AUTRES (DONT FORMATION)		TOTAL
	MONTANTS (MILLIONS USD)	PART (%)	MONTANTS (MILLIONS USD)	PART (%)	MONTANTS (MILLIONS USD)	PART (%)	MONTANTS (MILLIONS USD)	PART (%)	MONTANTS (MILLIONS USD)
AFRIQUE DU NORD	1269	51,3	702	28,4	377	15,2	125	5	2473
PROCHE ET MOYEN ORIENT	2269	59,7	640	16,8	331	8,7	557	14,6	3797
TOTAL	3538	56,4	1342	21,4	708	11,3	682	10,8	6270

DONNÉES SOURCES: "DEVELOPMENT AID AT A GLANCE, STATISTICS BY REGION", 2013 EDITION, OCDE



Compte tenu des montants limités de l'APD, de la « concurrence » qu'elle peut engendrer avec une politique tarifaire incitatrice et de la difficulté à répondre aux besoins réels des populations, il faut « donc impérativement se demander comment faire en sorte que les ressources actuelles de l'APD destinées au développement durable [et dans le cas présent à l'accès à l'eau et à l'assainissement] soient utilisées plus efficacement, et quelles autres sources de financement l'APD pourrait mobiliser.»⁵⁸

Au vu des précédents constats, il semble essentiel que l'APD dédiée au secteur de l'eau et de l'assainissement puisse être réorientée dans le futur sur trois principaux aspects:

- aider à combler des déficits de financement, en aidant notamment les plus pauvres pour l'accès aux services d'eau et surtout d'assainissement, grâce à des systèmes d'aides ciblées et adaptées aux besoins (gestion axée sur les résultats) ;
- exercer un effet levier sur les investissements privés au travers du développement et de l'utilisation de mécanismes de gestion des risques ;
- soutenir les processus de planification financière, notamment en termes de capacités, en favorisant une meilleure coordination et une « approche intégrée » des projets.

Cette réorientation permettrait d'améliorer l'efficacité de l'aide au secteur de l'eau, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et au programme d'action d'Accra, qui privilégie l'appropriation des politiques de développement et soulignent l'importance de la mobilisation des ressources internes des pays pour les grands ouvrages et infrastructures.

58 « Coopération pour le développement 2012; comment intégrer durabilité et développement » OCDE, 2012



Exemples de programmes d'assistance technique dans le secteur de l'eau et de l'assainissement : les mécanismes de préparation de projets

La Banque Africaine de Développement gère la Facilité Africaine de l'Eau pour les activités qui favorisent les investissements pour l'eau: réformes administratives, juridiques et institutionnelles, élaboration et mise en place d'un cadre réglementaire, investissements stratégiques, gestion efficace des ressources en eau partagées et enfin suivi et évaluation.

Le programme pour l'eau et l'assainissement en Afrique, géré par la Banque Mondiale vise à améliorer les services relatifs à l'eau et à l'assainissement en soutenant les réformes sectorielles, en développant les capacités des centres de décision aux niveaux national et régional et en finançant des stratégies destinées à stimuler les investissements consacrés à l'eau et à l'assainissement.

La Facilité Euro-méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat (Femip) de la Banque Européenne d'Investissement propose une assistance technique permettant d'améliorer la qualité des opérations et leur incidence sur le développement en renforçant les capacités des pays partenaires méditerranéens et des promoteurs de projets, et en finançant en amont des études et des activités visant à appuyer directement et indirectement le secteur privé. Un Module ACP*-BEI a ainsi été créé pour financer l'assistance technique pour des activités de préparation de projets.

*Afrique Subsaharienne, Caraïbes, Pacifique

La politique de partenariat pour la gouvernance de la Banque Européenne d'Investissement

En 2012, l'OCDE et la BEI-Femip ont entamé des discussions dans le but de coopérer pour l'amélioration de la gouvernance dans la gestion du secteur de l'eau. Une palette d'instruments spécialisés fournis par la BEI et l'OCDE permettra d'engager un dialogue stratégique par pays. La Tunisie et la Jordanie sont concernées par un travail devant permettre d'aboutir à une utilisation plus efficace des ressources financières et à un accroissement des sources de financement privé mobilisables.

La BEI et la Banque Islamique de Développement ont par ailleurs signé en 2012 un protocole d'accord portant sur l'assistance technique en faveur du développement économique et social de la région. Cette collaboration s'appuiera sur la plateforme de coordination des Institutions Financières Internationales et sur le Fonds de transition pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.



Des ressources complémentaires à développer : les financements innovants

Compte tenu des besoins en financement des PSEM dans le contexte des Objectifs du Millénaire pour le Développement ou d'enjeux globaux comme la lutte contre le changement climatique, les Mécanismes de Financements Innovants (MFI) sont devenus au cours de la dernière décennie un enjeu important des négociations internationales sur l'environnement et le développement.

L'innovation de ces mécanismes réside soit dans leur conception technique, soit dans le fait d'appliquer un mécanisme existant à un secteur dans lequel il n'était pas utilisé.

Développés lors du Consensus de Monterrey (2002) puis confortés lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) en 2012, ces mécanismes sont apparus comme une source de revenus complémentaires et alternatifs à l'APD, pouvant augmenter les capacités financières des acteurs étatiques dans une approche de coopération internationale pour le développement.

« Les mécanismes innovants de financement peuvent aider les pays en développement qui décident d'y recourir à mobiliser des ressources supplémentaires aux fins de leur développement. Ces mécanismes devraient compléter les modes traditionnels de financement et non s'y substituer. Sans méconnaître les progrès considérables qui ont été faits dans le domaine des sources innovantes de financement du développement, nous recommandons que les initiatives déjà prises soient transposées à plus grande échelle lorsqu'il y a lieu »

EXTRAIT DE LA DÉCLARATION « L'AVENIR QUE NOUS VOULONS » ADOPTÉE LORS DE LA CONFÉRENCE RIO+20 EN 2012

Selon le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, une vingtaine de pays ont déjà mis en œuvre un ou plusieurs financements innovants, permettant de générer près de 6 milliards de dollars de revenus supplémentaires depuis 2006⁵⁹.

Le concept de financement innovant est à géométrie variable selon les acteurs : Pnud, OCDE, Fondation Bill Gates... Le Commissariat général au développement durable du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, dans son rapport de synthèse sur les financements innovants⁶⁰, les classe en trois catégories :

- Les MFI servant à lever de nouvelles ressources financières publiques ;
- Les instruments financiers à effet de levier ;
- Les mécanismes conditionnant l'octroi de financements existants à la réalisation d'objectifs secondaires.

⁵⁹ <http://leadinggroup.org>

⁶⁰ « Les mécanismes de financements innovants », février 2013, Commissariat général au développement durable, Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable, Ministère de l'écologie, du développement durable et l'énergie



Caractéristiques et principes clés des financements innovants

Selon le Groupe pilote sur les financements innovants, trois caractéristiques majeures définissent les financements innovants :

- » La durabilité : ce sont des financements plus prévisibles que l'APD et appelés à perdurer ;
- » La complémentarité vis-à-vis de l'APD ;
- » Leur assise sur des activités qui ont profité de la mondialisation et des investissements publics, et qui peuvent avoir des externalités négatives.

Le rapport Landau (2004) sur les nouvelles contributions financières internationales identifie les principes clés auxquels doivent tendre les nouvelles contributions, au nombre de cinq :

- » Une légitimité incontestable des objectifs poursuivis (choisis parmi ceux qui rassemblent unanimement la communauté internationale) car le principe d'affectation préalable d'une recette est en général déconseillé dans le cadre d'une bonne gestion des finances publiques ;
- » Une visibilité maximale des interventions à financer ;
- » L'efficacité économique des mécanismes ;
- » Une équité inattaquable ;
- » Une transparence absolue dans la gouvernance et la gestion.

Le financement de l'accès à l'eau et à l'assainissement a suscité peu de financements innovants dédiés, qui se sont focalisés sur les questions de santé et de changement climatique.

Nous tenterons d'en proposer certains dans cette partie, en les adaptant aux besoins des PSEM évoqués précédemment.

Ils appartiennent dans leur grande majorité à la catégorie des MFI servant à lever de nouvelles ressources financières publiques et plus précisément aux « contributions de solidarité internationale » (P. Douste-Blazy). Cette catégorie recouvre un ensemble de mécanismes qui permettent de lever des ressources financières complémentaires à l'APD traditionnelle, relativement prévisibles et stables. Ces mécanismes peuvent être encadrés par la réglementation (micro taxes, obligations vertes..) ou non (contributions volontaires).



La Taxe de solidarité sur les billets d'avion : un pionnier des Mécanismes de financement Innovants

L'article 22 de la loi de finances rectificative pour 2005 (n°2005-1720 du 30/12/2005) a instauré, à compter du 1er juillet 2006, une majoration à la taxe de l'aviation civile perçue au profit du Fonds de Solidarité pour le Développement. Ce fonds géré par l'Agence Française pour le Développement a pour objet de contribuer au financement des pays en voie de développement notamment dans le domaine de la santé. Pour ces raisons, la majoration est parfois dénommée « Taxe de Solidarité sur les billets d'avion ». Les tarifs de la taxe sont fonction de la destination finale du passager et des conditions de transport dont bénéficie le passager.

En vertu du Décret n° 2011-1237 du 4 octobre 2011 portant modification du décret n° 2006-1139 du 12 septembre 2006 sur le fonds de solidarité pour le développement, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (UNITAID) est ajouté à la liste des institutions ayant vocation à bénéficier du produit de cette taxe.

Une synthèse des mécanismes proposés dans les chapitres suivants est disponible en annexe.

Les Mécanismes de Financement Innovants servant à lever de nouvelles ressources publiques

Les micro taxes de solidarité

Dans le domaine des mécanismes de financement innovants, une « micro taxe de solidarité » est un prélèvement perçu par un Etat ou un groupe d'Etats dont les recettes permettent de financer l'environnement, le développement ou tout autre enjeu planétaire.

Dans le secteur de l'eau, on peut envisager différents mécanismes de redevances de pollution permettant d'accroître les finances publiques et basés sur un principe d'intégration des externalités négatives d'activités ayant profité du développement économique de la région méditerranéenne.

Au-delà du fait de générer des ressources financières supplémentaires qui peuvent combler en partie le déficit de financement des services d'eau et d'assainissement identifié au préalable, ces « écotaxes » peuvent inciter les « pollueurs » à prendre des mesures pour réduire les sources de pollutions.

Une approche de coopération et de coordination régionale pour la fixation des « micro taxes environnementales » (P. Douste-Blazy) est particulièrement importante afin de réduire le risque de relocalisation des activités visées, que pourrait générer une taxation trop lourde à supporter par les entreprises visées.



Les principaux éléments à prendre en compte pour la fixation d'une écotaxe⁶¹ sont :

- La définition de la base d'imposition : elle doit taxer d'une manière aussi directe que possible le polluant ou l'acte à l'origine du préjudice environnemental ;
- La fixation du taux de la taxe : il doit correspondre à une valeur pour la collectivité du dommage causé par la pollution subie (impact sur la santé, coûts économiques de la dépollution), sans pour autant entraîner une relocalisation des activités visées ;
- L'incitation à réduire la pollution en veillant à choisir une base d'imposition aussi large que possible, assortie de mécanismes incitatifs.

S'agissant de micro taxes sur des activités engendrant des effets négatifs sur la quantité et la qualité de l'eau en Méditerranée, on peut imaginer plusieurs types de dispositifs dont certains ont déjà été envisagés dans des instances telles que l'Onu ou l'OCDE.

Tableau 7. Types de micro taxes et effets

Secteur	Activité	OBJECTIF POURSUIVIS	
		GÉNÉRER DES RESSOURCES FINANCIÈRES	MODIFIER LE COMPORTEMENT
Navigation maritime	Amarrage des bateaux de plaisance	X	X
	Croisiéristes	X	
	Navigation marchande	X	
	Emissions de CO ₂ de la navigation maritime	X	
Tourisme	Equipements touristiques à forte intensité hydrique	X	X
Immobilier	Utilisation foncière des zones côtières	X	X
Assainissement	Absence de stations d'épuration	X	X

Micro taxes sur la navigation maritime en Méditerranée

La mer Méditerranée qui représente 0,7% de la superficie des mers du globe, concentre 1/3 du trafic maritime mondial. La navigation maritime est à l'origine d'un certain nombre d'externalités négatives pour la Méditerranée : artificialisation de la ligne de côte, dégradation des fonds marins, pollution des eaux etc.

Imputer ces externalités négatives environnementales dans le « business model » du secteur permettrait de collecter des ressources financières pour lutter contre la pollution engendrée par ce secteur et de renforcer la qua-

61 « La fiscalité, l'innovation et l'environnement », OCDE, 2010



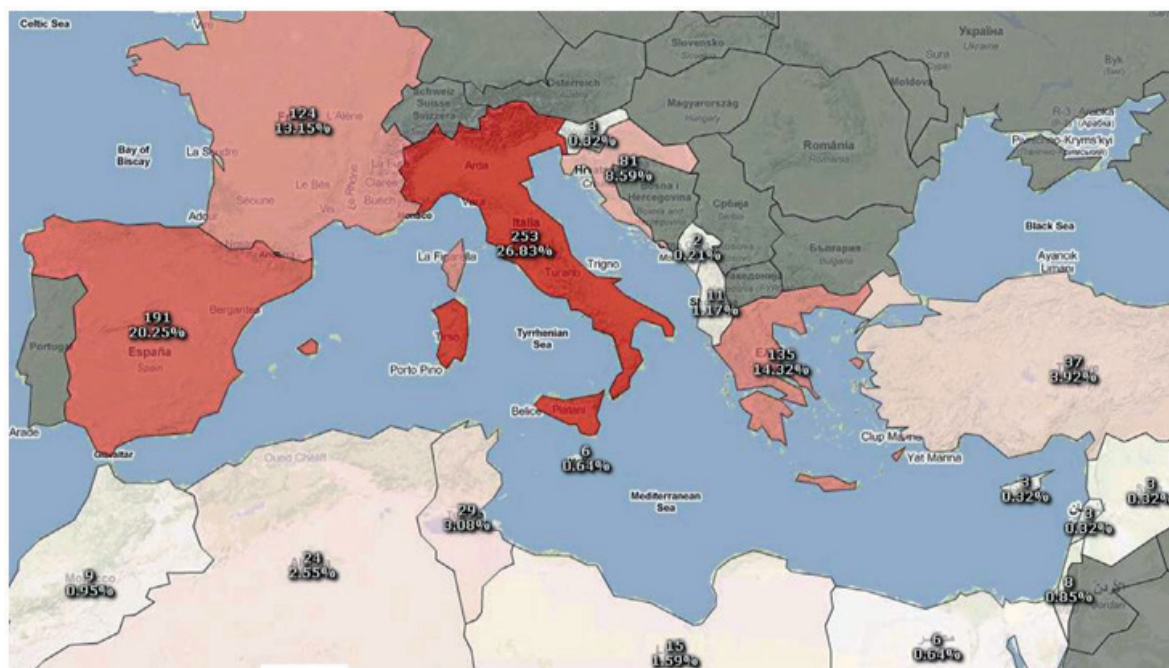
lité des eaux de la région. Ces micro taxes, qui peuvent être prélevées sur différentes activités du secteur maritime, entraineraient également à moyen terme des changements de comportement des compagnies et de leurs usagers vers des attitudes plus éco-responsables.

MICRO TAXE SUR L'AMARRAGE DES BATEAUX DE PLAISANCE DANS LES PSEM

Selon le rapport du Plan Bleu « Tourisme et développement durable en Méditerranée » publié en juin 2012, 890 ports sont répartis autour de la Méditerranée dont 765 au Nord et 125 au Sud et à l'Est.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de bateaux de plaisance immatriculés au Nord, il existe un risque de pénurie de places d'amarrage entraînant un transfert de l'amarrage de bateaux de plaisance vers les ports de plaisance de la rive Sud.

Figure 10. Répartition des ports de plaisance en Méditerranée



SOURCE : « CROISIÈRES ET PLAISANCE EN MÉDITERRANÉE », MARS 2011, PLAN BLEU

Des 5400 méga-yachts opérationnels dans le monde, environ 4100 stationnent en Méditerranée la majeure partie de l'année et génèrent des retombées économiques d'environ 4 milliards d'euros par an⁶². Super yacht Intelligence évalue à 8 mois sur 12 la présence de 50% de la flotte mondiale de méga – yachts dans les eaux méditerranéennes.

On peut donc imaginer la mise en place d'une micro taxe sur les frais d'amarrage des bateaux immatriculés au Nord de la Méditerranée qui s'amarreraient à l'année ou sur de longues périodes sur les rives Sud et Est.

62 Alberto Cappato, Secrétaire Général de l'IIC (Istituto Internazionale delle Comunicazioni, Gênes - Italie), « Croisières et Plaisance en méditerranée », Mars 2011, Plan Bleu



MICRO TAXE SUR LES CROISIÈRES EN MÉDITERRANÉE

La Méditerranée est désormais le deuxième marché mondial de la croisière après les Caraïbes. En 2011, le nombre de passagers embarquant d'un port européen soit 5,6 millions de passagers dont 4,8 millions d'Européens, a doublé par rapport à 2004⁶³.

Figure 11. Répartition des principaux ports de croisière en Méditerranée



SOURCE :
PLAN
BLEU

Selon les estimations de l'Environmental Protection Agency (USA), les passagers à bord d'un bateau de croisière de taille moyenne (2125 passagers) génèrent chaque jour 40 litres d'eau d'égout par passager, 500 grammes d'ordure et 300 litres d'eaux résiduelles des sanitaires. 800 millions de litres d'eaux d'égout seraient ainsi déversés chaque année en mer sans traitement par les bateaux de croisière en Méditerranée⁶⁴.

Une micro taxe pourrait être appliquée au passager sur ses frais de croisière. La durée moyenne d'une croisière étant de sept jours, le paiement d'une taxe de deux euros par jour de croisière et par passager permettrait la collecte de 78,4 millions d'euros par an, sur la base du nombre de croisiéristes de 2011.

MICRO TAXE SUR LA NAVIGATION MARCHANDE

La Méditerranée concentre 30% du commerce maritime mondial, ce qui représente un trafic de conteneurs de 49 494 713,5 TEU (Unités Equivalents 20 pieds)⁶⁵.

Le détroit de Gibraltar est la seconde voie maritime la plus fréquentée au monde après la Manche.

63 Idem supra

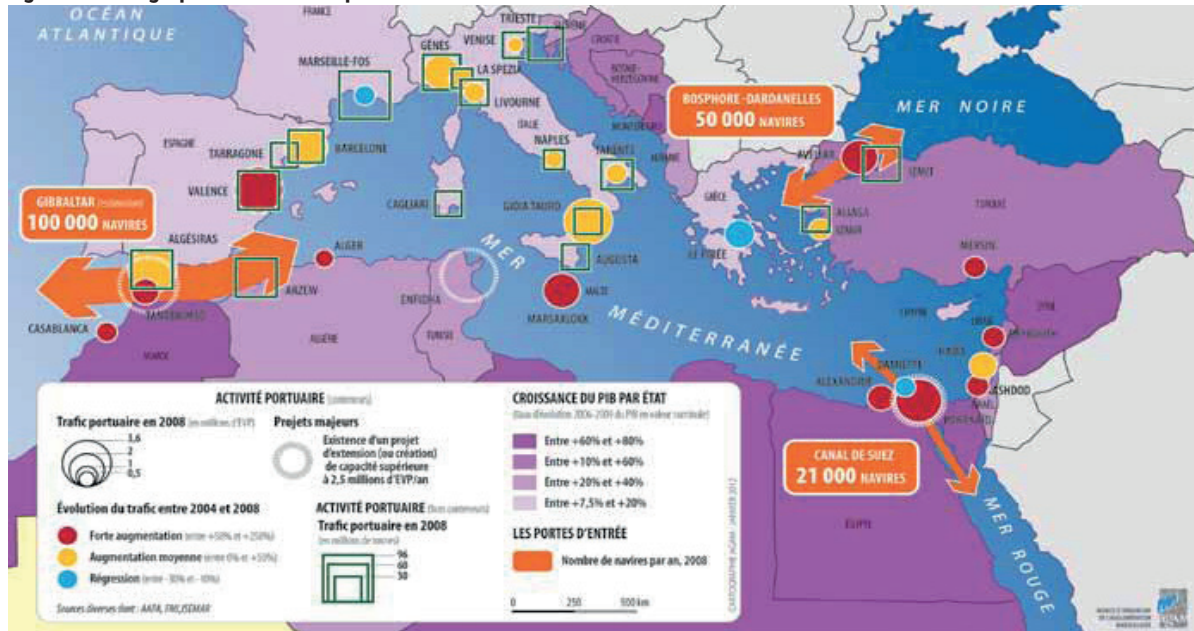
64 Alberto Cappato, Secrétaire Général de l'IIC (Istituto Internazionale delle Comunicazioni, Gênes - Italie) « Croisières et Plaisance en méditerranée », Mars 2011, Plan Bleu,

65 Banque Mondiale, 2011, données pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (tous niveaux de revenus confondus)



Selon l'Institut Supérieur d'Economie Maritime (ISEMAR), 90 000 navires fréquentent annuellement les eaux du détroit de Gibraltar, 17 500 celles du canal de Suez et 40 000 celles du détroit du Bosphore⁶⁶.

Figure 12. Cartographie des activités portuaires en Méditerranée



SOURCE : AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE, OCTOBRE 2013, SYNTHÈSE « ATLAS DES VILLES PORTUAIRES DU SUD ET DE L'EST DE LA MÉDITERRANÉE

Le trafic conteneurs de Suez peut être évalué, selon l'ISEMAR, à 398 millions de tonnes en 2012.

Si l'on calcule sur ce chiffre une moyenne de tonnage annuel transporté par navire de 22 742 tonnes de marchandises et que l'on parte du principe d'imputer une taxe de 10 euros par tonne à tous les navires circulant en Méditerranée, soit 255 000 navires⁶⁷, plus de 50 milliards d'euros pourraient être collectés par an!

66 Institut Supérieur d'Economie Maritime, mars 2014, « La Méditerranée sous le regard de la conteneurisation, Note de synthèse n°163

67 33 544 450 000 euros. Les données disponibles pour cette hypothèse peuvent engendrer une double comptabilisation des passages des bateaux par les différents détroits.



Les détroits internationaux dans le droit maritime international

La Conférence de Montego Bay de 1982 définit et légifère le régime de passage en transit en réalisant un compromis entre le « droit de passage inoffensif » et la « libre circulation maritime en haute mer ». Elle garantit la liberté d'accès aux détroits tout en accordant aux Etats riverains des garanties en matière de sécurité, de souveraineté nationale et d'environnement. Les Etats riverains sont contraints d'adopter le régime du « passage en transit » et de respecter le libre passage des navires sur une voie navigable internationale. Ils ne peuvent pas imposer des taxes aux navires empruntant ces détroits ou y entraver la circulation.

Cette décision instituant l'internationalisation des détroits et privant les Etats riverains d'une partie de leur souveraineté est cependant contestée par différents gouvernements. Les détroits de Malacca, situé entre la péninsule Malaise et l'île indonésienne de Sumatra, et reliant la mer d'Andaman, mer bordière de l'océan Indien, à la mer de Chine méridionale ainsi que le détroit de Singapour suscitent des tensions liées à la gestion de leur trafic maritime. La problématique d'une répartition équitable des coûts liés à l'entretien et aux conséquences du trafic maritime dans ces zones entre les Etats riverains et les Etats et les compagnies maritimes usant de ces détroits à des fins commerciales se pose dans différentes régions du monde et est régulièrement évoquée par les gouvernements indonésien et malaisien. Lors de la Seconde conférence internationale sur les détroits de Malacca et Singapour de 1999, les représentants de l'Indonésie et de la Malaisie ont déploré « l'inconsistance des obligations des utilisateurs des détroits », alors que le devoir d'entretien de ces infrastructures est uniquement supporté par les Etats riverains dont la situation économique est souvent inférieure à celle des Etats utilisateurs. Le Président de la Nippon Foundation of Japan a proposé en 2007 de taxer de 0,01 USD par tonne de port en lourd les navires transitant par le détroit de Malacca afin de collecter 40 millions USD. L'Organisation Maritime Internationale a finalement instauré une structure de coopération tripartite: un fonds d'aide à la navigation, un comité spécial en charge de projets spécifiques et un forum de discussion. Les USA et la Chine se sont engagés à apporter l'un leur expertise et l'autre des financements en la matière.

MICRO TAXE SUR LES ÉMISSIONS DE CO₂ DU TRANSPORT MARITIME

Le transport maritime mondial produisait en 2007, selon la Fondation Surfrider, plus de 1 milliard de tonnes de CO₂ soit 3,5% des émissions mondiales de CO₂. Sachant que 30% du commerce maritime mondial a lieu en Méditerranée, on peut estimer les émissions de CO₂ du transport maritime en Méditerranée à plus de 300 millions de tonnes de CO₂.

L'instauration d'une taxe carbone sur les émissions du transport maritime, d'une valeur de 20 euros par tonnes de CO₂, permettrait ainsi de collecter 6 milliards d'euros par an.



Micro taxe sur les équipements touristiques à forte intensité hydrique

Certaines infrastructures de loisirs comme les golfs, les parcs aquatiques ou les piscines peuvent être très consommatrices en eau si elles ne sont pas dotées des solutions techniques adéquates. C'est également le cas des infrastructures hôtelières : un touriste consomme en moyenne, dans les PSEM, 600 litres d'eau par jour dans un hôtel de catégorie intermédiaire, soit l'équivalent de la consommation journalière de 8,5 marocains. Un certain nombre de labels internationaux permettent d'assurer la qualité environnementale des équipements touristiques en Méditerranée : label « Clé verte » pour les établissements d'hébergement touristique, label « Green globe » pour le tourisme de loisirs etc.

On pourrait donc imaginer l'instauration d'une micro taxe sur les équipements touristiques fortement consommateurs d'eau. Une subvention incitative pour les infrastructures souhaitant adopter un label environnemental et s'équiper de solutions techniques pour atteindre le niveau de conformité requis pourrait parallèlement être développée.

Micro taxe sur l'utilisation foncière des zones côtières

L'utilisation foncière des côtes méditerranéennes à des fins immobilières et touristiques fait l'objet d'un encadrement normatif croissant. Néanmoins elle est en augmentation en Méditerranée. Selon une étude de l'IFRI de 2009, 42% des côtes méditerranéennes sont aménagées.

Les recettes générées par les activités économiques implantées sur ces terrains ne sont pas redistribuées au niveau de la collectivité locale qui les abrite. La création d'une « taxe environnementale » sur l'utilisation commerciale de terrains côtiers permettrait de redistribuer aux collectivités locales une partie de la richesse générée par les ressources naturelles du territoire et de bénéficier de fonds pour l'entretien et la valorisation de ce patrimoine naturel, dans une logique de cercle vertueux. On pourrait ainsi imaginer une taxe au m² utilisé, dont le montant pourrait être fixé dans une assiette variant selon la création de richesses générées par le terrain occupé et/ou la dégradation du site occasionnée. Cette taxe pourrait être combinée avec différentes incitations à des comportements éco-responsables comme une exemption de taxes pour les activités labellisées « Clé verte » ou « Pavillon Bleu » par exemple.

Micro taxe sur l'absence de stations de traitement des eaux usées dans les villes

La qualité des eaux de baignade de la Méditerranée est détériorée par la pollution tellurique, à l'origine de 80% des sources de pollution de la Méditerranée. Elle est également dégradée par la pollution issue de la navigation maritime que l'on a pu évoquer précédemment. Le traitement des eaux usées des villes méditerranéennes est donc une nécessité pour la préservation de la qualité des eaux de baignade de la Méditerranée.



L'instauration d'une taxation des collectivités non pourvues de station de traitement des eaux usées, couplée à une incitation financière à se doter d'une station de traitement de dernière génération (accès à des fonds spécialisés et à des garanties de l'Etat sur les emprunts) puis à une valorisation des actions menées (démarche de labellisation « Pavillon Bleu » pour les villes portuaires) pourrait modifier les priorités des villes méditerranéennes dans ce domaine.

Incitations à la mise en place de stations d'épuration : l'exemple de la Turquie

En Turquie, depuis 2000, les collectivités locales ne peuvent solliciter le « Pavillon Bleu » que si elles sont pourvues d'une usine de traitement des eaux usées : 28 usines ont ainsi été construites dans le cadre du pavillon Bleu sur cette période et le nombre de plages labellisées est passé de 78 en 2000 à 383 en 2013.

Par ailleurs les usines sont financées dans le cadre d'un accord entre les villes et le Ministère de l'environnement permettant une prise en charge pour 30% du coût global sur les fonds de la commune et à 70 % sur ceux du ministère de l'Environnement et de l'urbanisme turc.

Cette action est renforcée par une gouvernance transversale rassemblant l'ensemble des parties prenantes au projet de label au sein d'un conseil regroupant dans chaque ville la fondation chargée du label en Turquie, le ministère de l'Environnement, le ministère de la Santé, le ministère du Tourisme et la préfecture.

Les contributions solidaires

le dispositif de la loi oudin-santini

Depuis une loi de 1992 sur la décentralisation, les collectivités locales françaises ont la possibilité de financer sur leur budget général des actions de solidarité internationale, par le biais de conventions passées avec leurs homologues des pays en développement. En 2005, la France a complété ce dispositif par un outil spécifique pour les actions menées dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. La loi du 9 février 2005 dite « Loi Oudin / Santini » permet aux collectivités locales et agences de l'eau françaises de consacrer jusqu'à 1% du budget annexe de leurs services d'eau et d'assainissement à des actions de coopération internationale⁶⁸.

L'application de la loi Oudin-Santini a permis la mobilisation directe de 22 millions d'euros en 2012 soit 80% des fonds mobilisés par la France au secteur de l'eau et de l'assainissement dans le domaine de la coopération décentralisée⁶⁹. Selon l'Agence Française de Développement et le programme Ps-Eau, une application généralisée de cette loi permettrait de mobiliser 67 millions d'euros par an en France. Cette contribution de solidarité représente un coût minime pour l'utilisateur. L'étude « Bilan et caractérisation de la coopé-

68 Ainsi que de distribution d'électricité et de gaz

69 « La coopération décentralisée dans le secteur eau et assainissement, Bilan 2012 », AFD et PS-Eau, juin 2013



ration décentralisée dans le secteur Eau et Assainissement » relève ainsi que la contribution annuelle par habitant du Bassin Seine Normandie, qui est la contribution par habitant la plus importante en France, est de 0,46 euro en moyenne sur les années 2007-2009. Sur la même période, elle est annuellement de 0,25 euro pour la France métropolitaine.

Le rapport du Sénat du 13 novembre 2012 sur la coopération décentralisée⁷⁰ propose la création d'un fonds national mutualisant un pourcentage des ressources mobilisées par les services publics d'eau et d'assainissement ainsi que par les agences de l'eau. Ce fonds présenterait un double avantage. Il permettrait aux collectivités du Sud de recourir à ce fonds afin de financer des projets pour lesquels elles n'arrivent pas à trouver de collectivités françaises partenaires, notamment pour les prolongements de réseaux. Il permettrait également aux collectivités les plus modestes de participer à des projets financiers plus importants par agrégation de petits projets.

Un projet d'extension de ce dispositif au niveau européen est actuellement en cours⁷¹. Il pourrait permettre de mobiliser 120 millions d'euros par an⁷² selon le programme Ps-Eau. De nombreux pays européens ont initié des démarches similaires en Europe (Pays-Bas, Suisse, Grande-Bretagne), même si elles ne reposent pas sur les mêmes formes institutionnelles, juridiques et financières. La plateforme du Global Water Solidarity a initié une Charte internationale pour la promotion des mécanismes de solidarité décentralisés, soutenue par le PNUD.

Le Parlement européen dans sa résolution 2012/2552 (RSP) relative au Sixième Forum Mondial de l'Eau de mars 2012, a ainsi « renouvelé sa demande au Conseil et à la Commission d'encourager les pouvoirs locaux de l'Union à consacrer une part des redevances perçues auprès des usagers pour la fourniture des services d'eau et d'assainissement de l'eau à des actions de coopération décentralisées ; attire l'attention, en tant qu'exemple à promouvoir éventuellement, sur le principe adopté par certains Etats membres du « 1% de solidarité eau » ». Un Livre Blanc est en préparation au Parlement européen sur cette thématique et devrait être présenté d'ici l'été 2014. La définition d'un cadre légal commun au niveau européen, permettrait de mieux coordonner les actions de solidarité internationale dans ce domaine et de donner plus de visibilité aux projets soutenus. Un « Mémoire d'Understanding » pourrait être signé entre la Commission Européenne, l'Union pour la Méditerranée et des réseaux de collectivités locales méditerranéens comme Avitem ou la plateforme méditerranéenne de Cités et Gouvernements Locaux Unis pour faciliter le développement de ce dispositif auprès des PSEM.

autres formes de contributions solidaires

Un fonds « Blue Print » alimenté par les contributions solidaires des sociétés exploitant et commercialisant les sources d'eau minérale naturelle en Méditerranée pourrait être créé sur la base de l'expérience de la marque « Product Red », développée dans le domaine de la santé. Ce fonds pour-

70 Rapport d'information fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur la coopération décentralisée, Par M. Jean-Claude PEYRONNET, enregistré au sénat le 13 novembre 2012

71 Selon le rapport du CGDD, le PNUD et le programme HABITAT des Nations Unies considéreraient également l'instauration d'un mécanisme similaire au niveau mondial

72 Cf tableau en annexe



rait également être alimenté par la mise en place d'un système de consignes pour bouteilles plastiques dans les PSEM. On pourrait également envisager comme troisième source de ressources financières à ce fonds, une taxation sur la production de sacs plastiques non biodégradables dans les PSEM.

L'initiative « Product Red » dans le domaine de la santé

Initiative amorcée par le groupe U2 et la dette commerciale du sida en Afrique (DATA) pour amasser de l'argent pour UNITAID, « Product Red » est une marque concédée sous licence à des sociétés partenaires. Chaque entreprise partenaire créant un produit avec le logo « Product Red » s'engage à reverser un pourcentage de ses propres recettes sur le produit à UNITAID. L'initiative a généré un montant total de 190 millions US dollars depuis 2006.

Une autre forme de contribution solidaire étudiée est la mise en place de micro-donations des particuliers sur leurs transactions bancaires par un arrondi sur chaque mouvement. Selon le ministère des Affaires étrangères français, si 300 000 personnes souscrivaient à ce programme, le montant reversé serait de l'ordre de 36 millions d'euros par an.

Les instruments financiers à effet de levier

Les obligations vertes

Les obligations vertes (green bonds) sont des obligations visant à financer des investissements en infrastructures résilientes au changement climatique ou à des projets visant la préservation de la biodiversité. Elles permettent de financer des investissements importants en vue d'une rentabilité à moyen ou long terme. En émettant une obligation verte, les Etats ou institutions internationales apportent une information à l'acheteur sur l'usage qui sera fait des fonds. Le caractère innovant des obligations vertes réside dans l'affectation des recettes de l'obligation à des investissements favorables à l'environnement. Elles peuvent servir à canaliser l'investissement de la diaspora désireuse de contribuer au développement durable de leurs pays d'origine, par un système bancaire avantageux.

Un partenariat entre différentes institutions financières comme la Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Islamique de Développement pourrait être envisagé pour le lancement d'obligations vertes destinées à financer de grandes infrastructures d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les PSEM.



La Banque Africaine de Développement lance sa première émission d'obligations vertes

La BAD a lancé, le 10 octobre 2013, sa première émission d'obligations vertes d'un montant de 500 millions US dollars. Le produit des obligations vertes appuie le financement de projets à faible intensité carbone et adaptés au changement climatique, conformément à la stratégie à long terme de la BAD. Les projets à financer concernent notamment la production d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Les investisseurs qui privilégient les placements socialement responsables ont apporté un appui très solide à l'opération, en acquérant 84 % des obligations. La ventilation par type d'investisseurs a été la suivante : 43 % pour les gestionnaires d'actifs, 28 % pour les banques centrales et les institutions officielles, 28 % pour les compagnies d'assurances et les fonds de pension, et 1 % pour les banques privées et de détail. 52 % des obligations ont été placées auprès de comptes des Amériques, contre 39 % pour la région Europe, Moyen-Orient et Afrique, et 9 % pour l'Asie.

Elargir l'éventail des prêteurs potentiels via la microfinance

La microfinance apparaît comme un outil efficace dans le financement de l'accès à des services de base en eau et en assainissement pour les populations les plus fragiles, notamment dans les zones urbaines pauvres ou dans les zones rurales ou pour des projets communautaires. Son utilisation dans ce secteur est pour le moment limitée et mériterait un effort de sensibilisation et de présentation par les donateurs et les Institutions Financières Internationales au travers de leurs activités de renforcement de capacités ou en associant la microfinance à d'autres types d'instruments de financement pour les projets qu'ils soutiennent.

Trois types de produits de microfinance pourraient être développés dans le secteur de l'eau : les prêts aux particuliers pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, les prêts aux PME pour les petits investissements relatifs à l'approvisionnement en eau et les prêts à l'amélioration des services urbains et aux installations partagées dans les secteurs à faible revenu des villes et agglomérations. En 2008, la Fondation Bill Gates a évalué le marché potentiel de la microfinance dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans 38 pays d'Afrique et d'Asie à 12 milliards de dollars et 125 millions d'emprunteurs d'ici 2020.

Le développement des placements ISR thématiques

La caractéristique principale des PSEM est la position de quasi monopole des banques commerciales sur l'épargne volontaire définie comme « l'épargne qui est soit recueillie par les banques soit placée en bourse soit celle qui s'investit en primes d'assurance vie »⁷³. Les instruments financiers offerts pour le placement de cette épargne sont assez restreints dans les PSEM. L'approche de fonds thématiques ou ISR (Investissements Socialement Responsable) ou de fonds participatifs environnementaux (crowdfunding) est encore quasi inexistante.

Les fonds de pension et société de gestion actives dans la région pourraient développer des supports d'investissement ISR ayant une approche



thématique sur le secteur de l'eau et investis en actions d'entreprises actives dans la région méditerranéenne. De tels supports de placements pourraient être particulièrement attrayants auprès de la partie de la diaspora cherchant à allier le soutien à des entreprises locales à la protection des ressources naturelles de la région. Le développement de ces supports permettrait d'améliorer l'acceptabilité sociale des projets d'infrastructures dans le secteur de l'accès à l'eau et d'accélérer les opérations d'investissement.

Le financement citoyen des infrastructures vertes : un outil à dupliquer ?

La Délégation interministérielle à la Méditerranée a lancé un travail de définition des termes de référence d'une plateforme de « crowdfunding » dans les infrastructures vertes. Celle-ci devrait notamment permettre de répondre aux besoins de financement de projet de taille intermédiaire, entre le plafond des prêts accordés par les IMF et le plancher des crédits bancaires (entre 2 000 et 100 000 euros). L'expérience privée menée par le fonds d'investissement « Energie partagée » en 2010 pour agréger les particuliers prêts à investir dans la transition énergétique a fédéré 3000 personnes pour un capital de 6,2 millions d'euros.

Les fonds ISR thématiques sur le secteur de l'eau

Les fonds thématiques dédiés à l'eau sont assez récents, même en Europe. Pictet a lancé le premier fonds « eau » en 2000. Parmi les fonds existants, on peut citer KBC Eco fund water, Sarasin sustainable water fund, Amundi Funds Aqua Global, Palatine Or Bleu et Sam sustainable water fund.

Le fonds BNP Paribas LI Equity World Aqua combine l'approche d'exclusion normative (entreprises non conformes au Global Compact) et l'approche thématique (fonds environnementaux). Il est investi en actions d'entreprises internationales qui réalisent au moins 20% de leur chiffre d'affaires dans une activité liée à la gestion de l'eau : technologies de traitement, d'économies et de recyclage de l'eau; installation, entretien et rénovation des réseaux d'adduction d'eau et assainissement des eaux usées. Les entreprises sont également analysées d'un point de vue ESG.

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE PERMIS NÉGOCIABLES DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Le marché carbone est l'exemple le plus connu d'un système d'échanges de quotas. Le système européen a fixé pour chaque Etat un quota d'émissions de CO₂ qui est lui-même répercuté sur les secteurs d'activité et acteurs économiques nationaux en fonction de leur impact en termes d'émissions de CO₂.

Différentes expériences ont été menées à l'échelle locale sur ce principe dans le secteur de l'accès à l'eau et à l'assainissement. Des droits négociables destinés à réduire les flux d'éléments nutritifs ont été mis en place dans le cas du Taupo en Nouvelle – Zélande par exemple. L'Etat d'Israël, sans aller jusqu'à une logique de marché, a mis en place un système de quotas d'eau potable à usage d'irrigation, qui peut être échangé par l'agriculteur contre de l'eau d'effluents épurés ou de l'eau saumâtre avec un supplément de 20% du volume d'allocation en eau.



Compte tenu de la situation de stress hydrique existante ou future de la majorité de la région, un système de plafonnement et d'échange de quotas d'eau potable notamment issue de sources renouvelables pourrait être envisagé. La tarification de l'eau à usage agricole est une mesure d'accompagnement de cette politique qui doit être envisagée pour limiter les usages trop intensifs.

Une telle approche ne serait certainement envisageable qu'à moyen terme et nécessiterait la définition de plafonds de consommation prenant en compte les besoins et la structure socio-économique de chaque pays, la détermination des acteurs du marché (Etats, services gestionnaires, collectivités locales, acteurs économiques, ménages) et de leur poids dans l'usage des ressources, la définition de mécanismes d'attribution de quotas et d'échange entre acteurs. Les recettes collectées permettraient de financer l'extension et le maintien des infrastructures d'accès à l'eau et à l'assainissement dans la région, ainsi que des actions de soutien institutionnel et de renforcement des capacités sur ces questions.

Mécanismes conditionnant l'octroi de financements : l'OBA

L'aide sous condition d'allocation (OBA en anglais) est un mécanisme qui lie une partie des financements publics à l'obtention de résultats effectifs et mesurables fournis par les prestataires de services. L'objectif de l'OBA est de compléter la principale source de revenus des prestataires de services, la tarification, sans s'y substituer. Dans le secteur de l'eau, il peut être utilisé de quatre façons : améliorer l'accessibilité pour les groupes cibles via les subventions à la consommation, étendre la couverture des réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement via les subventions de raccordement, faciliter le passage à la tarification en permettant de couvrir les coûts et développer le traitement des eaux usées.

Réservé à des programmes de grande ampleur compte tenu de son niveau de gouvernance et des coûts de transaction qu'elle suscite, cette aide peut s'avérer un bon outil de gestion de grands projets d'assainissement en permettant d'exploiter l'effet de levier des fonds du secteur privé qui doivent habituellement préfinancer une partie importante des coûts. Elle a notamment été utilisée en Inde dans le cadre de la Campagne d'assainissement nationale.



Supports de financements groupés : un exemple de mécanisme à effet de levier

Au contraire de l'OBA, la constitution de supports de financements groupés s'adresse à des petits emprunteurs, souvent de petits opérateurs du secteur de l'eau et de l'assainissement. Ce type de supports se prête particulièrement bien au secteur décentralisé de l'eau. Le groupement permet un accès à des financements remboursables plus aisés par un effet d'échelle, avec l'utilisation combinée de garanties pour améliorer le crédit. A ce jour ils ont principalement été utilisés comme base pour l'émission d'obligations dans les pays dont les marchés financiers sont relativement matures. La BEI a utilisé ce type d'approche en Turquie.



CONCLUSION

La nécessité d'une meilleure gouvernance de l'eau en Méditerranée

Des financements innovants, susceptibles de combler en partie le déficit de financement identifié dans le secteur de l'assainissement ou de faciliter l'accès des populations fragiles à l'eau et à l'assainissement existent. Certains obstacles à leur développement doivent être traités : coûts de transaction élevés de certains mécanismes, obstacles administratifs et juridiques, articulation avec d'autres mécanismes, fragmentation et complexité de l'offre de financement etc. la mise en place de mécanismes de coordination, le développement de la convergence normative entre les PSEM et une approche transversale des enjeux devrait y remédier.

« La concrétisation [du potentiel des financements innovants] implique de nouveaux types d'accords internationaux et une modification de la gouvernance mondiale », comme le soulignent les Nations unies en 2012. Le défi principal pour la réussite des financements innovants dans le secteur de l'eau et de l'assainissement réside donc dans la recherche d'équité entre les différents secteurs concernés et un équilibre entre les besoins locaux, nationaux et régionaux. Cet objectif nécessite de créer un partenariat entre les deux rives qui optimise les flux financiers et s'assure de leur ciblage, afin qu'ils contribuent à un accès suffisant à des ressources en eau de qualité pour tous, tout en suscitant un cercle économique vertueux en termes d'emploi et de développement social. Cet objectif nécessite donc en premier lieu une réelle volonté politique, qui devra être validée par un accord dédié. La définition de la Stratégie de l'eau pour la Méditerranée Occidentale, actuellement portée dans le cadre du dialogue des pays du 5+5 par l'Espagne et l'Algérie, pourrait être le socle d'un tel partenariat.

Un cadre de gestion concerté des financements innovants devra ensuite être défini sur la base de cette volonté politique, dans le respect des enjeux communs méditerranéens, mais en tenant compte des besoins spécifiques à chaque sous-région et à chaque pays. Michel Camdessus dans le rapport « Financer l'eau pour tous » de 2003 insistait sur la nécessité de « renverser l'architecture financière du secteur » et de mettre en place une « tour de contrôle dont la mission serait de fournir des informations à un groupe d'observateurs indépendants et d'assurer ainsi une prise de décision rapide et appropriée ». Ce cadre de gestion pourrait être abrité au sein d'une Agence méditerranéenne de l'eau, au sein de laquelle les pays seraient représentés dans une logique de parité Nord-Sud. La constitution d'une telle structure nécessitera un travail de recueil et de vérification de l'information fournie en matière de gestion et de financement de l'eau mais aussi de convergence normative et de partenariats entre les différents acteurs concernés (Etats, collectivités locales et société civile). Cette structure devra définir les financements innovants sur laquelle elle fondera son action.

Aujourd'hui le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (UNITAID) est le seul fonds dont la plus grande partie des res-



sources provient d'une source novatrice, à savoir la taxe de solidarité sur les billets d'avion. Les Nations unies sont en effet fortement engagées pour la promotion des financements innovants et disposent d'un Conseiller spécial sur les financements innovants auprès du Secrétaire Général ainsi que d'un groupe pilote « financements innovants pour le développement ».

Dans ce contexte ne peut-on pas envisager de promouvoir aux Nations unies la notion de préservation des « biens publics méditerranéens » et la mise en place d'un « Fonds méditerranéen pour le développement soutenable », alimenté pour partie par les financements innovants identifiés précédemment et qu'il serait de la responsabilité de l'ensemble des pays riverains d'alimenter en proportion de leurs moyens financiers et de leurs richesses, comme le suggérait déjà Georges Corm en 2005⁷⁴ ? Cette approche intégrée éviterait une fragmentation de l'architecture de l'aide en « regroupant les mécanismes de financements pour le développement dans des institutions moins nombreuses aux mandats élargis mais clairement définis, coordonnées entre elles et mettant en commun les ressources d'origines diverses (traditionnelles et innovantes)⁷⁵ ».

74 Georges Corm, « Coopération et mobilisation des ressources financières pour le développement durable de la Méditerranée », Juin 2005, Plan Bleu,

75 « Étude sur la situation économique et sociale, 2012 – A la recherche de nouveaux modes de financement du développement », 2012, Nations Unies



BIBLIOGRAPHIE

AFD – Ps-Eau, *La coopération décentralisée dans le secteur eau et assainissement – Bilan 2012, 2013*

Anglès J., « *La crise de l'Eau en Méditerranée* », Actes du colloque « *L'eau dans la région de la Méditerranée : un enjeu stratégique* », Centre des Études Méditerranéennes et internationales, 2009

Banque Mondiale, *Rapport sur le développement de la région MENA – Obtenir le meilleur parti des ressources rares, Une meilleure gouvernance pour une meilleure gestion de l'eau au Moyen Orient et en Afrique du Nord*, 2007

Blinda M., *Efficiencia d'utilització de l'aigua i aproximació econòmica – estudi nacional Marroc*, Plan Bleu, 2011

Blinda M., Thivet G, *Améliorer l'efficacité d'utilisation de l'eau pour faire face aux crises et pénuries d'eau en Méditerranée*, Plan bleu, 2007

Bourse L., *Programme d'activités 2009-2012 – Tourisme et développement durable en Méditerranée*, Plan Bleu, 2012

Camdessus M., *Financer l'eau pour tous, Rapport du Panel mondial sur les infrastructures de l'eau*, Troisième Forum Mondial de l'Eau, 2003

Cappato A., Istituto Internazionale delle Comunicazioni, *Croisières et plaisance en Méditerranée*, Plan Bleu, 2011

Chekkouri, S et Ahlafi, A, *Qualité des eaux de baignade en Méditerranée*, Ipemed, 2013

Cheriet F., Mohavedi N., Rastoin J-L., Boualam F., *Les dynamiques des ressources agricoles en Méditerranée*, Ipemed, 2011

Commissariat général au développement durable, Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable, *Les mécanismes de financements innovants*, Ministère de l'écologie, du développement durable et l'énergie, 2013

Corm G., *Coopération et mobilisation des ressources financières pour le développement durable de la Méditerranée*, Plan Bleu, 2005

Courteau R., *Comment endiguer l'accroissement de la pollution en Méditerranée*, Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques du Sénat, 2013

Debrat J-M., « *L'action de l'AFD dans le domaine de l'eau* », Contribution au Colloque « *Les instruments économiques financiers et fiscaux de la gestion de l'eau en France et dans le monde* », Conseil économique et social, 3 mai 2010

Durrieu J., Cambon C., *S'engager pour le développement du Maghreb ; un défi et une obligation*, Rapport d'information n° 108, Sénat, 30 octobre 2013

Fay M., Yepes T., *Investing in Infrastructure: What is needed from 2000 to 2010*, Banque Mondiale, 2003

Global Water Partnership, *La gestion de la demande en eau : l'expérience méditerranéenne*, 2012

Institut Supérieur d'Économie Maritime, *La Méditerranée sous le regard de la conteneurisation*, Note de synthèse n°163, mars 2014

Margat J., « *Quelles sont les demandes en eau et les sources d'approvisionnement en eau actuelles et futures dans les pays méditerranéens* », Contribution au premier Forum méditerranéen de l'Eau à Marrakech, décembre 2011

Medstat II, *Etude pilote « Eau et tourisme »*, Eurostat, 2009



- Nations unies**, *Objectifs du Millénaire pour le développement : rapport 2013*, 2013
- Nations unies**, *4ème rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau*, 2012
- Nations unies**, *Etude sur la situation économique et sociale, 2012 – A la recherche de nouveaux modes de financement du développement*, 2013
- OCDE**, *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050 : les conséquences de l'inaction*, 2012
- OCDE**, *Coopération pour le développement*, 2012
- OCDE**, *Pouvons-nous encore atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement ?*, 2012
- OCDE**, *Des mécanismes de financement innovants pour le secteur de l'eau*, 2010
- OCDE**, *La fiscalité, l'innovation et l'environnement*, 2010
- OCDE**, *Examens environnementaux de l'OCDE : Israël 2011*, 2012
- OCDE**, *La gestion de l'aide – Pratiques des pays membres du CAD*, 2011
- OCDE**, *De l'eau pour tous – perspectives de l'OCDE sur la tarification et le financement*, 2009
- OCDE**, *Financement des services d'eau et d'assainissement – Enjeux, approches et outils*, 2013
- OCDE**, *Bénéfices liés aux investissements dans l'eau et l'assainissement : perspectives de l'OCDE*, 2013
- OMS**, *Rapport 2012 sur les progrès en matière d'alimentation en eau et d'assainissement*, 2012
- OMS**, *Statistiques sanitaires mondiales 2013*, 2013
- OMS**, *Regional and global costs of attaining the water supply and sanitation target of the Millenium Development goals*, 2008
- OMS**, *ONU-Eau, Analyse et évaluation mondiales sur l'assainissement et l'eau potable, Le défi : l'extension et le maintien des services, Rapport 2012* », 2013
- Plan Bleu**, « *Suivi de la stratégie méditerranéenne de développement durable, Actualisation 2013* », 2013
- Plan Bleu**, *Les Notes du Plan Bleu N°11*, février 2009
- Peyronnet J-C**, *Rapport d'information fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation sur la coopération décentralisée*, Sénat, 13 novembre 2012
- Unicef – OMS**, *Progrès en matière d'alimentation en eau et d'assainissement*, 2012
- Weigert M.**, *Renouveler le tourisme euro-méditerranéen*, Les notes Ipemed, 2010



ANNEXE 1. SYNTHÈSE DES FINANCEMENTS INNOVANTS PROPOSÉS

FINANCEMENTS INNOVANTS	OBJECTIFS		COMBINAISON AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS	EFFETS		CAPACITÉ DE MOBILISATION FINANCIÈRE: ESTIMATION EN MILLIONS EUR	APPLICABILITÉ	LIMITES
	LEVER DE NOUVELLES RESSOURCES PUBLIQUES	EFFET LEVIER		MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIÈRES	MODIFICATION DES COMPORTEMENTS			
FINANCEMENTS								
MICRO TAXES								
Navigation maritime	x			x	x	Taxe sur les passagers de croisières : 78,4 Taxe sur les navires marchands : 52 000 Taxe sur les émissions de CO ₂ : 6 000	Bien adapté pour assurer des revenus stables et adéquats au secteur de l'eau et orienter les secteurs vers des comportements plus respectueux de l'environnement	Peut engendrer des effets pervers (délocalisation, baisse de compétitivité) si la taxe ne s'insère pas dans le tissu productif national et ne fait pas l'objet d'une démarche régionale
Equipements touristiques à forte intensité hydrique	x		Subvention incitative	x	x	-		
Utilisation foncière des zones côtières	x		Subvention incitative	x	x	-		
Assainissement des villes côtières	x		Subvention incitative	x	x	-		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES								
Loi Oudin-Santini	x	x		x		120	Bien adapté aux pays ayant une structure tarifaire de l'eau bien définie et une gouvernance publique de l'eau	L'arbitrage des coopérations se fait sur une base locale (de collectivité à collectivité) et non dans une dynamique régionale d'ensemble
Fonds « Blue print »	x			x		-	Bien adapté pour une action de sensibilisation des consommateurs	Capacité de mobilisation financière limitée
Microdonations	x			x		36	Bien adapté pour des pays où le système bancaire et les TIC sont accessibles à tous	Capacité de mobilisation financière limitée et nécessité d'acceptabilité sociale par des populations parfois « fragiles »
Obligations vertes		x		x		-	Bien adapté aux populations des diasporas	Public relativement réduit ; nécessité d'un système financier mature et stable
Microfinance		x		x		-	Bien adapté aux petits investissements dans les contextes caractérisés par un secteur bancaire commercial médiocre ou sous développé	Manque de visibilité des fonds de microfinance auprès des investisseurs traditionnels
Placements ISR		x		x	x	-	Bien adapté aux populations des diasporas	Nécessite un système financier et entrepreneurial suffisamment mature pour intégrer les enjeux ESG
Financement citoyen		x		x		-	Bien adapté à des projets de petite et moyenne taille	Nécessite une gouvernance de qualité et une société civile mature
Système de permis négociables		x		x	x	-	Bien adapté dans les économies suffisamment matures en termes de gouvernance (volonté politique, capacité institutionnelle, association à des mesures complémentaires de soutien aux populations fragiles...)	Nécessite l'élimination des distorsions issues des subventions aux biens de consommation visés. Peut entraîner une charge trop lourde sur certains secteurs si des mesures de soutien temporaire ne sont pas mises en place
OUTILS								
Aide sous condition d'allocation		x		x			Bien adapté aux pays où les entrepreneurs sont capables et désireux de prendre le risque d'un préfinancement	N'élimine pas la nécessité d'un préfinancement pour les petits prestataires de services d'eau. Coûts de transactions élevés nécessitant la mise en place d'institutions spécialisées
Supports de financements groupés		x		x			Bien adapté au financement de prestataires décentralisés opérant à petit échelle	Applicable dans des pays aux marchés financiers matures Nécessite une mise à niveau de la législation



ANNEXE 2. EXEMPLES DE FINANCEMENTS INNOVANTS DÉVELOPPÉS EN EUROPE ET DANS LE MONDE

Coopération décentralisée dans le domaine de l'eau en Europe

ITALIE

LA WATER RIGHT FOUNDATION

Depuis 2002, Publiacqua S.p.A., la société responsable de la gestion intégrée des services d'eau dans le bassin versant du Val d'Arno, en Toscane, réalise des projets de coopération dans le secteur de l'eau. En prélevant un centime d'euro par mètre cube consommé par les usagers, un fonds nommé «L'Acqua è di tutti » (l'eau appartient à tous) a été constitué afin de financer des interventions dans les pays où il y a des insuffisances au niveau de l'accès à l'eau ou de sa gestion.

En 2005, avec l'appui des municipalités locales et en concertation avec la société civile et les mondes scientifiques et universitaires, la société a créé une association pour gérer ce Fonds : Water Right Foundation. La Water Right Foundation appuie des projets de coopération, des activités d'information et de sensibilisation sur le droit à l'eau et sur la gestion durable des ressources en eau, des activités d'éducation environnementale dans les écoles, des projets de recherche avec l'Université de Florence et des ateliers de formation sur la maintenance des infrastructures réalisées dans le cadre de ses projets.

La Water Right Foundation peut intervenir de deux façons :

- En qualité de bailleur uniquement : par l'attribution de subventions à des projets proposés par des Tiers (association, ONG) au Fonds « L'Acqua è di tutti » ;
- En qualité d'opérateur de projet : avec une participation active sur des projets complexes nécessitant de l'expertise spécialisée tant sur la gestion du cycle de projet que sur les questions techniques.

Ces projets sont développés avec l'implication des employés de Publiacqua. A ce jour, le Fonds a contribué à hauteur de 2 450 000 € en cofinancement à des projets pour un montant total de plus de 4 500 000 €. Environ un million de personnes ont bénéficié, directement ou indirectement de projets cofinancés par le Fonds « *l'Acqua è di tutti* ».

AUTRES INITIATIVES EN ITALIE

Acqua bene comune (2004): Ce fonds a également été constitué par le prélèvement d'un centime d'euro par mètre cube d'eau consommé par les 630 000 habitants des provinces de Venise et Trévise, pour financer des projets d'accès à l'eau en Afrique et en Amérique latine.

- Solidarietà a Torino (2004): La province de Turin affecte un millième d'euro par mètre cube d'eau facturé à des projets spécifiques de coopération internationale ayant comme objectif la mise en œuvre de modèles durables de gestion des ressources en eau.



SUISSE

SOLIDARIT'EAU SUISSE

Solidarit'eau suisse est une initiative et une plateforme conçue par les municipalités suisses, et les entreprises distributrices d'eau, ayant pour objectif de construire une coopération durable dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement de base avec les municipalités des pays en développement. Afin de financer l'infrastructure adéquate et le développement des capacités organisationnelles et techniques, Solidarit'eau suisse a pour mission de mobiliser des financements complémentaires pour le secteur de l'eau par le biais d'un prélèvement volontaire par les municipalités suisses.

Solidarit'eau suisse a été créée en 2007 par la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) en partenariat avec des ONG, le Groupe Aguasan (groupe d'experts en eau et assainissement dans les pays en développement), les sociétés distributrices d'eau et les municipalités.

Solidarit'eau suisse est une plateforme en ligne, qui fait le lien entre les ONG suisses et leurs partenaires, et les municipalités ou les entreprises d'eau souhaitant participer à des actions de solidarité. Les projets d'eau et d'assainissement qui seront mis en œuvre dans les pays en développement sont soumis au secrétariat de Solidarit'eau suisse par les différentes ONG suisses.

Toutes les propositions de projet sont évaluées par un expert indépendant du Groupe Aguasan (un groupement interdisciplinaire suisse réunissant une large gamme de spécialistes du secteur s'intéressant particulièrement aux pays en développement). Les projets retenus sont ensuite présentés sur la plateforme en ligne de Solidarit'eau suisse. Les municipalités et les sociétés distributrices d'eau sont invitées à examiner les propositions et choisir le projet qui convient le mieux aux intérêts de la municipalité. Ensuite, les ONG et les municipalités négocient les contributions financières que la municipalité versera au projet. Les ONG rendent compte de l'état d'avancement et de l'impact du projet directement à la municipalité qui les finance.

Au delà de la possibilité de choisir un projet à soutenir, Solidarit'eau suisse propose un soutien pour établir des relations plus directes avec les collectivités des pays en développement en construisant des partenariats public-publics, à la fois pour appuyer la communauté financièrement et pour renforcer ses capacités dans le secteur de l'eau. Les municipalités au Sud peuvent ainsi partager le savoir-faire de leurs homologues du Nord – ce qui est particulièrement important dans le contexte de la décentralisation.

Solidarit'eau suisse est gérée par un secrétariat qui héberge la plateforme Internet, facilite le contact entre les municipalités et les ONG et communique sur l'initiative afin de mobiliser et convaincre toujours plus de municipalités et d'entreprises distributrices d'eau à y participer.

Fin 2011, plus de 80 municipalités contribuaient aux projets d'eau dans les pays en développement grâce à Solidarit'eau suisse et plus de 50 municipalités et sociétés d'eau ont reçu le label « Solidarit'eau suisse ». Environ 650 000 CHF sont mobilisés chaque année pour les divers projets mis en œuvre par plus de 20 ONG suisses. Une grande partie de ce montant pro-



vient de municipalités et de sociétés distributrices d'eau qui se sont engagées sur plusieurs années.

Ceux qui investissent 1 centime CHF (0,85 centime €) par 1 000 litres d'eau consommés/an se voient attribuer le label « Communauté Solidarité eau suisse ». Le label « Solidarité eau suisse » s'avère être un facteur de motivation important pour stimuler les municipalités, et également un bon outil de communication.

BELGIQUE

EN RÉGION WALLONE

En mai 2008, le gouvernement wallon a voté pour la création d'un fonds solidaire international pour l'eau. Une première tentative de création de ce fond, sur la base d'un prélèvement sur le prix de l'eau, a été bloquée suite à un avis négatif du Conseil d'Etat. La deuxième tentative a mené à la création d'un fonds alimenté par des contributions de la région, des sociétés distributrices d'eau, des autorités inter-municipales d'assainissement, ainsi que par des dons et des legs. Ce fonds encourage les actions de coopération décentralisée ciblées sur l'accès à l'eau et l'assainissement au moyen de jumelages entre collectivités. Il est devenu opérationnel fin 2010 sur fonds provenant uniquement du gouvernement wallon. Un premier appel à propositions a accordé des subventions à 6 projets lancés en 2011.

En mars 2008, le gouvernement local de la région de Bruxelles a proposé quant à lui d'alimenter un fonds de solidarité internationale basé sur un prélèvement sur la consommation d'eau, à taux variable selon la quantité consommée. La proposition a été bloquée par le Conseil de l'Etat qui interdisait de lier la solidarité internationale à une potentielle augmentation du prix de l'eau pour le consommateur.

EN RÉGION FLAMANDE

Le Partenariat flamand l'eau pour le développement (VPWvO), est une plateforme créée à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau de 2004. Elle réunit le ministère de l'Environnement flamand, les acteurs de l'eau privés et publics, le monde universitaire, des écoles supérieures et des Ong, qui souhaitent contribuer à la réalisation de l'OMD 7. La Flandre compte six millions d'habitants : l'objectif de cette initiative est de fournir l'accès à l'eau potable, d'ici 2015, à un nombre équivalent de personnes dans les pays en développement. Sur cette base, la plate-forme facilite les partenariats pour accéder à des cofinancements et/ou faciliter l'échange de savoir-faire. Le ministère de l'Environnement alloue un budget au VPWvO dont le montant en est fixé chaque année, à la discrétion du ministère.

Les projets financés sont choisis par appels d'offres et doivent être proposés par au moins deux partenaires et comprendre le principe d'une gestion publique de l'eau. Les propositions sont évaluées par un jury indépendant. Des subventions sont accordées à des projets approuvés. Les acteurs de l'eau, les structures inter-municipales, les sociétés privées distributrices d'eau complètent le financement par des contributions volontaires, soit financières soit en nature sous forme de contribution en savoir-faire ou expertise. Les usagers



de l'eau ne sont pas directement mobilisés mais les partenaires municipaux publics communiquent régulièrement avec leurs clients et les acteurs sur leurs actions.

Entre 2005-2011, le Partenariat flamand l'eau pour le développement a mené 45 projets de qualité. Fin 2010, grâce à ces projets, environ 66 200 personnes bénéficiaient d'un accès à l'eau potable et 458000 d'un système d'assainissement. L'appui apporté inclut le transfert de savoir-faire et d'expertises. L'objectif demeure l'augmentation des fonds pour atteindre 6 millions de personnes desservies en 2015.

ESPAGNE

L'ALLIANCE POUR L'EAU

L'Alliance pour l'Eau a été créée en Espagne fin 2006 afin de réunir les différents acteurs du secteur de l'eau. : L'administration publique centrale, les collectivités territoriales, les entreprises exploitant les réseaux d'eau, des organisations sociales et des centres de recherche et d'opinion d'Amérique centrale et d'Espagne. Sa finalité est de promouvoir l'accès à l'eau et à l'assainissement en Amérique centrale et d'améliorer la gestion et la qualité de ses services.

L'initiative de création de l'Alliance revient à la Fondation Ecologie et Développement (ECODES), qui a été soutenue par le Ministère espagnol de l'Environnement, l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), le bureau de l'ONU pour les Objectifs du Millénaire et la société Expo Zaragoza 2008.

L'alliance est financée à 70% par des subventions publiques et 30% par les cotisations de ses membres. L'Alliance compte actuellement plus de 330 organisations membres, auxquelles s'ajoutent des entités collaboratrices. L'Alliance a également passé des accords de collaboration avec des acteurs majeurs du secteur, que ce soit en Espagne (Association Espagnole d'Entreprises de Distribution d'Eau; Association Nationale d'Entreprises Publiques de Distribution d'Eau ou) ou sur le plan international (par exemple, avec Water Assessment and Advisory Global Network (WASA-GN) et avec l'Agence Suisse pour le Développement et la Coopération).

En 2011, la Fondation a bénéficié d'un budget de 300 000 euros.

Les axes thématiques sur lesquels se structurent les interventions sont la gouvernance, la gestion intégrée des ressources hydriques, l'utilisation efficace de l'eau et les technologies appropriées.

L'AMVISA (EAUX MUNICIPALES DE VITORIA, SOCIÉTÉ ANONYME)

L'AMVISA est une entreprise publique locale qui a pour objectif de fournir des services de captage, de traitement et distribution d'eau potable, ainsi que d'épuration des eaux usées. Elle collabore avec le service de coopération au développement de la municipalité de Vitoria-Gasteiz.



En 1988, Vitoria-Gasteiz fut l'une des toutes premières municipalités espagnoles à consacrer une partie de son budget à la coopération. C'est en 1991, en grande partie grâce à la volonté politique du Conseil Municipal, qu'AMVISA a décidé de consacrer 0,7% de son budget à des projets de coopération.

Dans un premier temps, la coopération d'AMVISA se limitait essentiellement à des contributions financières. Puis, les salariés se sont de plus en plus impliqués lors des différentes phases des projets présentés aussi bien à leur entreprise qu'à la municipalité.

En 2011, AMVISA a consacré 250.000 euros à des actions de coopération.

PAYS-BAS

LA MOTION DE JANVIER 2009 DE LA LOI GÉNÉRALE SUR L'EAU

Une motion insérée dans la loi générale sur l'eau en janvier 2009 a permis aux entreprises distributrices d'eau de pouvoir consacrer jusqu'à 1% de leur chiffre d'affaires à des actions de coopération internationale pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des plus démunis.

Cette contribution peut s'effectuer soit par des ressources financières soit par de l'assistance technique. Le texte a précisé que cette contribution ne devait en aucune façon entraîner une augmentation du prix de l'eau aux Pays-Bas.

En 2011, les entreprises d'eau néerlandaises ont consacré environ 0,5% de leur chiffre d'affaires à des actions de solidarité. On constate une augmentation de leur contribution chaque année vers le maximum possible de 1%.

La plus grande partie des fonds est utilisée par le biais de Water Operator Partnerships (WOP – partenariat des opérateurs d'eau). En 2011, 27 WOP ont été établis dans plus de 12 pays par 9 des 10 entreprises d'eau néerlandaises.

World Water Net travaille en WOP en Afrique du Sud, au Maroc, en Egypte.

Les deux entreprises distributrices d'eau les plus importantes du Pays-Bas, Vitens-Evides, ont créé ensemble en 2006 Vitens-Evides International (VEI). L'activité principale de VEI est de développer des partenariats avec les fournisseurs d'eau des pays en développement, de les aider à améliorer leurs prestations et à devenir plus autonomes et viables financièrement, afin d'assurer un service durable aux populations. Vitens et Evides contribuent chacun à VEI à hauteur de 1,5 million € par an, ce qui correspond à 0,4% de leur chiffre d'affaires.

Pour compléter ces fonds, la fondation Water for Life (créée par Vitens et Evides et depuis 2009) mène des actions de sensibilisation et de récolte de fonds auprès des clients, des particuliers ou des entreprises. Des brochures sollicitant leurs contributions, totalement facultatives, parviennent aux clients



avec leur facture d'eau. La communication auprès des clients est cruciale pour assurer une bonne compréhension des objectifs.

Pour les donateurs, deux formules sont possibles : le don ponctuel, ou un montant fixe par jour de 5, 10 ou 15 centimes d'euro, ce qui représente une contribution de 18,36 à 54 € par an. En 2011, le montant ainsi mobilisé atteignait environ 750 000 €. Depuis 2007, les montants mobilisés ont été doublés chaque année par l'ONG Aqua for All.

Actuellement 25 000 ménages, soit environ 100 000 personnes, particuliers ou entreprises clients de Vitens-Evides participent ainsi à leurs actions et leur nombre continue à augmenter d'année en année.

La Taxe de solidarité sur les billets d'avion

FONDEMENTS JURIDIQUES

L'article 22 de la loi de finances rectificative pour 2005 (n°2005-1720 du 30/12/2005) a instauré, à compter du 1^{er} juillet 2006, une majoration à la taxe de l'aviation civile perçue au profit du Fonds de Solidarité pour le Développement.

Ce fonds géré par l'Agence Française pour le Développement a pour objet de contribuer au financement des pays en voie de développement notamment dans le domaine de la santé. Pour ces raisons, la majoration est parfois dénommée « Taxe de Solidarité sur les billets d'avion ». Cette disposition a complété l'article 302 bis K du code général des impôts par la création d'un paragraphe VI.

La taxe de solidarité est codifiée au paragraphe VI de l'article 302 bis K du code général des impôts.

CHAMP D'APPLICATION, ASSIETTE ET EXIGIBILITÉ DE LA TAXE DE SOLIDARITÉ

La majoration est perçue selon la destination finale du passager. Elle n'est pas perçue lorsque le passager est en correspondance

Est considéré comme passager en correspondance sur un aéroport donné, celui qui remplit les trois conditions suivantes :

- l'arrivée a eu lieu par voie aérienne sur l'aéroport considéré ou sur un aéroport faisant partie du même système aéroportuaire ;
- le délai maximum entre les heures programmées de l'arrivée et du départ n'excède pas vingt-quatre heures ;
- l'aéroport de destination finale est distinct de celui de provenance initiale et ne fait pas partie du même système aéroportuaire.



TARIFS DE LA TAXE

Les tarifs de la taxe sont fonction de deux éléments :

- **la destination finale du passager**

La destination finale est le premier point d'atterrissage où le passager n'est pas en correspondance.

Les tarifs de la taxe varient selon que la destination finale du passager est située dans un des deux groupes mentionnés ci-dessous :

En France, dans un autre Etat membre de la Communauté Européenne (CE), dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen (EEE) ou en Suisse :

- France métropolitaine et départements, territoires et collectivités d'outre mer français (DOM/COM) ;
- Autres Etats de la CE : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède ;
- Autres Etats partie à l'accord EEE : Islande, Liechtenstein, Norvège ;
- Suisse.

Autres Etats : ce groupe inclut tous les Etats non spécifiquement mentionnés ci-dessus.

- **les conditions de transport dont bénéficie le passager**

Le tarif varie selon que le passager peut ou non bénéficier sans supplément de prix à bord de services auxquels l'ensemble des passagers ne pourrait accéder gratuitement

Le tarif est majoré lorsque le passager peut bénéficier sans supplément à bord de services : « première », « affaires » etc.

DESTINATION FINALE DU PASSAGER	CONDITIONS DE TRANSPORT DU PASSAGER	TARIF APPLICABLE	
FRANCE MÉTROPOLITAINE, DOM/TOM, AUTRE ETAT MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE, AUTRE ETAT PARTIE À L'ACCORD SUR L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPÉEN, SUISSE	CLASSE « PREMIÈRE » OU « AFFAIRES » OU DÉNOMINATION ÉQUIVALENTE	MAJORÉ	11,27 €
	AUTRES CLASSES	NORMAL	1,13 €
AUTRES DESTINATIONS	CLASSE « PREMIÈRE » OU « AFFAIRES » OU DÉNOMINATION ÉQUIVALENTE	MAJORÉ	45,07 €
	AUTRES CLASSES	NORMAL	4,51 €

DÉCLARATION ET PAIEMENT

- Un formulaire de télé-déclaration indiquant le nombre total de passagers embarqués classés par destination finale et par classe de transport
- La DGAC a créé un Guichet Fiscal Unique (GFU) à Aix-en-Provence en regroupant en un seul lieu, la gestion et le recouvrement des 4 taxes aéronautiques dont la taxe de solidarité



RÉPARTITION DES RECETTES DE LA TAXE

En vertu du Décret n° 2011-1237 du 4 octobre 2011 portant modification du décret n° 2006-1139 du 12 septembre 2006 sur le fonds de solidarité pour le développement, le présent décret ajoute le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme à la liste des institutions ayant vocation à bénéficier du produit de cette taxe.

Il supprime en outre la mention explicite du pourcentage réservé à chaque bénéficiaire permettant ainsi de garantir une plus grande flexibilité dans l'affectation des recettes issues de la taxe, tout en respectant l'objectif initial de financer prioritairement l'accès aux médicaments et produits de santé pour le monde en développement.

« Art. 1er. — Les recettes de la majoration de la taxe d'aviation civile fixées par le décret du 6 juin 2006 susvisé et affectées au fonds de solidarité pour le développement sont utilisées pour le remboursement de la première émission d'emprunt de la facilité de financement internationale pour la vaccination (IFFim), pour le financement du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et pour la facilité internationale d'achat de médicaments (UnitAid). Le solde constaté au 31 décembre d'une année considérée est reporté sur l'exercice suivant. »

Une convention entre l'Etat et l'Agence Française de Développement précise les modalités de gestion et de suivi du fonds de solidarité pour le développement. Cette convention est signée, au nom de l'Etat, par un représentant du Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et un représentant du Ministre des Affaires étrangères.

Ce comité de pilotage est coprésidé par un représentant du Ministre de l'Economie et des Finances et un représentant du Ministre chargé de la Coopération et du Développement. Il est également composé de trois membres, respectivement désignés par :

- le Ministre des Affaires étrangères ;
- le Ministre chargé de la Santé ;
- le Ministre chargé du Budget.

Le Directeur général de l'Agence Française de Développement ou un de ses représentants participe à ce comité, sans voix délibérative.

Le comité se réunit en tant que de besoin et au moins une fois par an sur convocation de ses présidents.

C O N S T R U I R E L A M É D I T E R R A N É E



IPAMED

- INSTITUT DE PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE DU MONDE MÉDITERRANÉEN -